

SEANCE DU
20 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice :

70

Nombre de conseillers présents :

54

Date de convocation :

14 novembre 2025

Date d'affichage :

21 novembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 20 novembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Raymond Devos - 17, Rue Camille Desmoulins - 71230 SAINT-VALLIER, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLOT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémie PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Félix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE - Mme Fabrice VESVRES - Mme Céline JACQUET - Mme Jocelyne BUCHALIK

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdulkader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Frédéric MARASCIA
M. Jean PISSELOUP
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
M. LAUBERAT (pouvoir à M. Georges LACOUR)
Mme LEBEAU (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. LUARD (pouvoir à Mme Monique LODDO)
M. MEUNIER (pouvoir à M. David MARTI)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à Mme Alexandra MEUNIER)
Mme SARANDAO (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Michel CHARDEAU



Le rapporteur expose :

« La tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de dix semaines avant le vote du budget primitif dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M57 et dans un délai de deux mois pour les autres référentiels budgétaires et comptables (M4 pour la CUCM). Il s'agit de la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la collectivité.

Ce débat doit en effet permettre au conseil communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Mais cela doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communautaires et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

I - Eléments de contexte

La poursuite de l'instabilité institutionnelle et d'un contexte budgétaire contraint rend encore cette année particulièrement difficile l'exercice de préparation du budget.

En effet, durant la période estivale, le Premier ministre alors en fonction, François Bayrou, a annoncé la recherche d'économies en raison d'une situation financière jugée préoccupante, ainsi que le maintien d'une trajectoire de redressement des finances publiques. L'objectif étant de réduire le déficit public avec des mesures encore plus impactantes que celles prévues en 2025 pour les collectivités locales.

Après la démission récente du Premier ministre lui succédant, Sébastien Lecornu, puis sa re nomination, la situation institutionnelle au niveau de l'Etat reste instable.

Toutefois, le PLF pour 2026 a été déposé, le 14 octobre dernier à l'Assemblée nationale, dans le délai de 70 jours réservé au Parlement pour se prononcer sur le projet. Une première étape de vote solennel doit intervenir sur la partie recettes le 21 octobre, puis débutera l'examen de la partie dépenses le 28 octobre. Le vote solennel sur l'ensemble est prévu le 18 novembre.

Ensuite, celui-ci sera examiné par le Sénat à partir du 24 novembre, en sachant que le vote final au Parlement doit intervenir avant le 31 décembre.

Il est précisé que dans l'hypothèse d'un blocage institutionnel, et sans recours à l'article 49-3, il est possible pour le gouvernement d'appliquer le budget par ordonnances, via l'article 47 de la constitution, après délibération en Conseil des ministres.

1 – Contexte général et macroéconomique du PLF 2026

Le PLF 2026 s'inscrit dans un environnement marqué par :

- Un ralentissement économique en Europe ;
- Un reflux de l'inflation ;
- La nécessité de réduire le déficit public proche de 5% du PIB en 2025 et la contrainte du

retour sous 3% du PIB d'ici 2029, conformément au pacte européen de stabilité révisé ;

- Un objectif de redressement des finances publiques reposant principalement sur la maîtrise des dépenses.

Le contexte macroéconomique se présente, de façon synthétique, de la manière suivante :

Indicateurs	2025 (prévisions 25 / actualisée)	2026 (prévisions PLF)
Croissance PIB	+0,9% (actualisée +0,6%)	1%
Inflation (IPC)	2,2%	1,3%
Chômage	7,5%	7,4%
Déficit public	-5,3% du PIB	-4,7% du PIB (objectif)
Dette publique	111,9% du PIB	112,4%
Evolution des dépenses publiques	+1%	+0,2

2- Mesures envisagées pour les collectivités (Première version projet 2026)

À ce stade (jusqu'à mi-octobre), les principales mesures évoquées, pouvant impacter ou concerner les collectivités, sont les suivantes :

- **Le renforcement du DILICO** (dispositif de lissage conjoncturel) dont le montant est doublé, le portant de 1 milliard à 2 milliards d'€ remboursables sur 5 ans au lieu de 3 ans (uniquement en cas de baisse des dépenses de la part de la collectivité), et dont les caractéristiques évoluent afin d'intégrer un plus grand nombre de collectivités (majoritairement le bloc communal).
- **L'écrêttement partiel de la dynamique de la part de TVA** transférée aux collectivités, après un gel en 2024.
- **L'écrêttement des allocations compensatrices perçues au titre des pertes de bases de TF et CET** (abattement forfaitaire de 50% sur les valeurs locatives cadastrales des locaux industriels). Il s'agirait de la fin de la compensation à l'euro. Il est évoqué une amputation de près de 25% de la ligne budgétaire concernée.
- **Le maintien du montant actuel de la DGF**, ce qui se traduit mécaniquement par un écrêttement de celle-ci, ainsi que **la poursuite de la baisse de la DCRTP** (variable d'ajustement).
- **L'unification du régime de FCTVA en n+1 et la suppression des dépenses éligibles en fonctionnement.**

S'y ajoute le maintien de la **hausse des taux de cotisation à la CNRACL** (selon le décret du 30 janvier 2024 fixant une trajectoire quadriennale de hausse de la cotisation, à raison de +3 points par an jusqu'en 2028), l'amputation probable d'enveloppe (DSIL notamment) ainsi que l'objectif de maintenir le niveau des dépenses publiques fonctionnement et investissement.

II - La situation financière de la Communauté Urbaine et les principales orientations

1 – La situation financière de la Communauté Urbaine

Comme chaque année un travail de rétrospective et de prospective financières est réalisé afin d'évaluer la situation de la collectivité. Il permet de définir le cadre budgétaire pour la préparation du budget en fonction des objectifs à tenir afin de conserver une situation financière satisfaisante.

Pour mémoire, pour apprécier la situation financière de la collectivité au cours du mandat, il a été choisi, de veiller à maintenir à un niveau satisfaisant trois indicateurs courants, à savoir :

-Le taux d'épargne brute qui représente la part des recettes « épargnées » chaque année.



-L'épargne nette qui correspond à l'épargne brute moins les remboursements du capital de la dette. Elle constitue l'autofinancement des dépenses d'investissement. Le seuil d'alerte peut être fixé à 4 M€.

-La capacité de désendettement qui est le critère de solvabilité d'une collectivité.

Elle estime le nombre d'année nécessaire à la collectivité pour rembourser la totalité de sa dette, en consacrant l'intégralité de l'épargne brute chaque année.



La CUCM a abordé de manière globalement favorable l'exercice 2025, comme l'illustre le tableau de synthèse des principaux ratios financiers, ci-dessous :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Epargne brute (M€)	15,3	16,6	17,5	15,3	17,3
Taux d'épargne brute (%)	20,9%	21,9%	21,8%	19,1%	21,1%
Epargne nette (M€)	9,5	11	11,6	8,4	10,7
Capacité de désendettement (Années)	4,7	4,5	4,4	4,6	4,4

(Flux exceptionnels inclus ; CRD corrigé du fonds de soutien).

A l'issue des premières orientations pour 2025, l'évaluation des différents ratios est la suivante :

	Prévisionnel 2025 (Au 01/10/25)	Evaluation 2026 (Mesures 2026) *
Epargne brute (M€)	14	9,5
Taux d'épargne brute (%)	17,5%	12,1%
Epargne nette (M€)	7,3	2,6
Capacité de désendettement (Années)	5,2	7,8

(*) Sur la base d'une hypothèse retenant une partie des mesures envisagées dans la première version du projet 2026, notamment le plafonnement de la dynamique de la TVA, le maintien du niveau actuel de la DGF, la baisse de la DCRT et des allocations compensatrices, l'impact dans ce cas serait de 1,4 M€ pour le budget de la CUCM (hors CNRACL comptabilisée).

L'élaboration en cours du projet de budget 2026 fait apparaître une évolution des ratios moins favorable que les années précédentes, en raison notamment de l'anticipation de la poursuite de la participation de la collectivité au redressement des finances publiques.

En sachant que d'autres incertitudes pèsent sur le budget de la collectivité, comme l'évolution des dépenses relative à la politique des déchets (TGAP...).

L'ensemble de ces mesures ont un impact particulièrement négatif sur la situation financière de la collectivité. Toutefois, il est proposé, compte tenu du contexte actuel, d'intégrer une partie des mesures qui étaient envisagées conformément au respect du principe de sincérité budgétaire.

Les conséquences réelles de la loi de finances pour 2026 seront intégrées au moment du vote du budget supplémentaire, à la faveur de la reprise des résultats du compte administratif 2025.

2- Les principales orientations de la collectivité

Comme vu précédemment, le gouvernement compte sur les collectivités pour participer au redressement des finances publiques mais c'est dès la définition des éléments de cadrage, dans le cadre de la préparation du budget de la collectivité, qu'il a été demandé aux services et Vice-présidents en charge, de veiller à maintenir des efforts afin contenir les charges de fonctionnement de la collectivité, mais aussi de poursuivre les actions permettant de moderniser les pratiques de l'action publique. Il s'agit d'un exercice difficile car il n'est pas toujours possible d'agir sur l'ensemble des évolutions.

Concrètement, il est proposé d'établir en fonctionnement, dans la mesure du possible, des dotations budgétaires équivalentes à celles votées au budget primitif 2025, retraitées des enveloppes allouées aux événements exceptionnels sur cet exercice.

En investissement, de se tenir à la continuité ou à l'achèvement des opérations en cours et enfin de procéder à l'évaluation des recettes de manière réaliste et prudente.

III – Les perspectives d'évolution en fonctionnement pour l'année 2026

1 - Les ressources prévisionnelles de fonctionnement

Les ressources prévisionnelles pour l'exercice 2026 ont été évaluées à 78,1 M€ en prenant en compte une partie des mesures envisagées pour les collectivités par l'Etat.

Sur cette première base, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement par rapport au BP 2025 est en baisse de 1,3% et de 1,7% par rapport au budget total voté (reprise des résultats et produits exceptionnels retraités).

Elles se présentent de la manière suivante :



Nota : Avec produits exceptionnels retraités

- **La fiscalité locale (24 M€)**

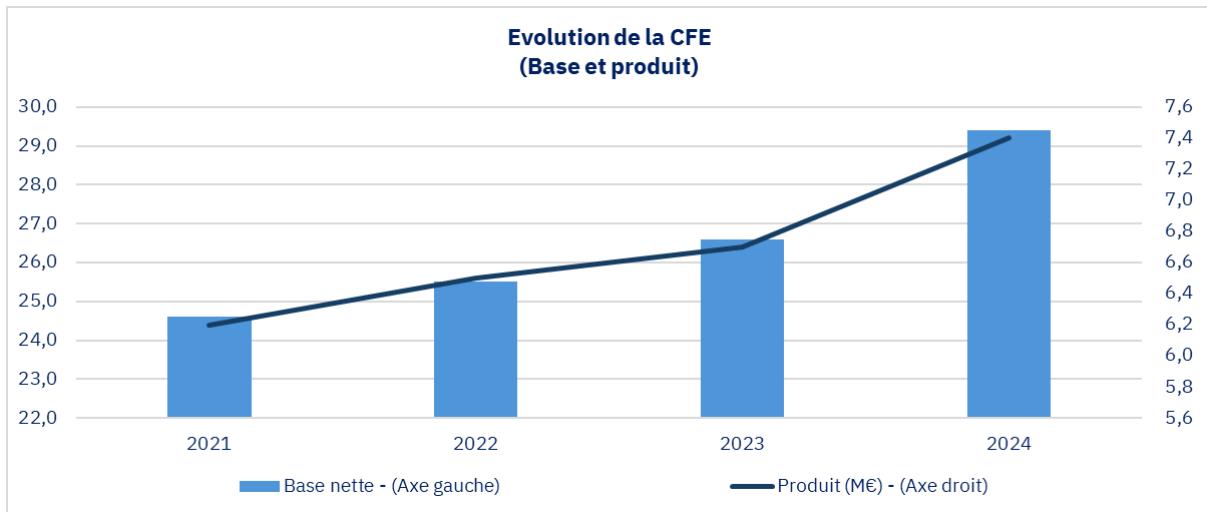
La fiscalité locale qui comprend, la fiscalité économique et la fiscalité ménages, sur lesquelles la collectivité dispose « d'un pouvoir de taux » présente une évolution à ce stade de -0,3% en raison notamment d'une prévision à la baisse du produit issue de la taxe sur les friches commerciales.

Ainsi, la fiscalité locale (au sens comptable, chapitre 731) représente 30% du montant des recettes réelles de fonctionnement, et ce en comptabilisant le produit des IFER sur lequel la collectivité ne peut intervenir, ainsi que le produit de la taxe de séjour reversé à l'office du tourisme communautaire.

L'estimation de l'évolution de la fiscalité économique pour 2026 est principalement impactée par la revalorisation et l'évolution des bases fiscales, estimées à ce jour entre 1,5 et 1,8%.

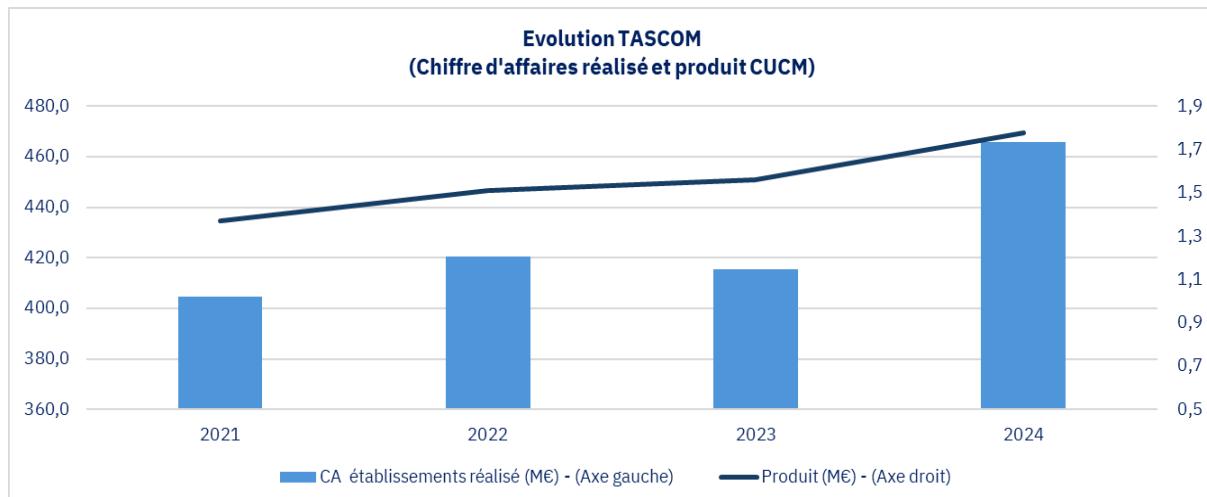
La plus grande part des recettes liées à la fiscalité économique concerne **la cotisation foncière des entreprises (CFE)**, qui pour mémoire, est basée sur les biens soumis à la taxe foncière, et due par les entreprises qui disposent de locaux et de terrains. Il est envisagé une augmentation de recette de l'ordre de 1,8% en comparaison au prévisionnel 2025 (7,7 M€), soit un produit attendu de 7,8 M€ pour 2026.

Sur la période 2021-2024, le tableau ci-dessous, illustre l'évolution de la base et du produit.



S'agissant de la TASCOM due par les commerces qui exploitent une surface de plus de 400 m² et réalisant un chiffre d'affaires HT de plus de 460 000 €, il est prévu un produit de près de 1,7 M€ pour 2026 (1,65 M€ en 2025).

Sur la période 2021-2024, le tableau ci-dessous, illustre l'évolution du CA et du produit perçu par la CUCM. En 2024, la TASCOM concernait 99 établissements pour une surface de vente de 131 219 m².



Concernant, le produit de Taxe sur les Fiches Commerciales, il est impossible d'établir une réelle prévision pour l'exercice 2026, pour plusieurs raisons, à savoir, le manque transparence et de transmission des données par les services fiscaux sur la taxation réelle des locaux et l'absence, à début octobre, du produit susceptible d'être encaissé au titre de 2025.

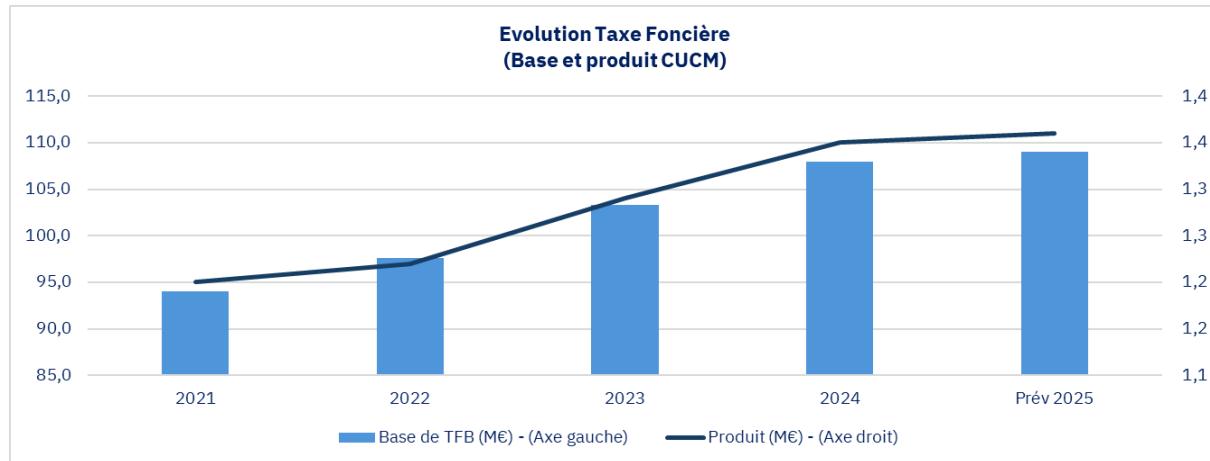
Pour rappel, cette taxe a notamment pour objectif de permettre la remise sur le marché des locaux vacants et de lutter contre l'image suscitée par leur abandon. La taxe concerne les locaux commerciaux et biens divers, à l'exclusion des locaux industriels. Plus particulièrement, il s'agit des immeubles de bureaux, des immeubles affectés à une activité commerciale, des aires de stationnement des centres commerciaux, des lieux de dépôt ou de stockage, qui ne sont plus affectés à une activité entrant dans le champ de la CFE depuis au moins deux ans à compter du 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Pour 2026, c'est environ un millier de locaux concernés sur le territoire communautaire.

L'imposition est progressive et augmente de 10% par année de vacances, avec un taux plafond à 40%. Il est précisé que les locaux qui entrent dans leur première année d'imposition (représentant la troisième année de vacances) bénéficieront du taux de 20%.

Il est proposé de prévoir 200 K€ pour 2026, en sachant qu'il était évalué initialement entre 500 K€ et 1M€ à cette étape.

Concernant la fiscalité ménages, il est envisagé près de 1,4 M€ de produit de taxe foncière sur les

propriétés bâties et 188 K€ de taxe foncière non bâtie et de taxe additionnelle, 430 K€ de produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires ainsi que près de 11 M€ de taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères, dont l'évolution prévisionnelle est estimée à 1,8%, eu égard au niveau l'inflation et à la probabilité d'augmentation physique des bases.



- Les impôts et taxes (27,2 M€)**

Les impôts et taxes comprennent les fractions de TVA compensatoires de la suppression de la THRP et de la CVAE, le Fonds National de Garantie individuel des ressources (FNGIR), Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales ainsi que les attributions de compensations et représentent 35% des recettes réelles de fonctionnement.

Pour mémoire, la fraction de TVA intervient en compensation des réformes fiscales successives sur la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, et sur la CVAE. Ces compensations dites initialement dynamiques, sont directement liées au résultat de TVA nationale, dont les collectivités bénéficient à titre individuel d'une part déterminée.

Elle représente désormais à elle seule, plus de 68% de ce chapitre budgétaire.

Après un gel en 2025, il est envisagé comme vu précédemment un gel partiel de la dynamique de celle-ci pour 2026. Autrement dit, sur la base d'une évolution estimée à ce jour à +200 K€, il n'est proposé que +100K€, soit un produit de près de 18,6 M€.

S'agissant du FNGIR et du montant des attributions de compensation versées par les communes membres, leur montant sont reconduits, soit 6 M€ et 1,47 M€.

Enfin, la dotation au FPIC est évaluée à la baisse (-3,5%) pour la part versée, soit 1,12 M€.

- Les dotations (22,3 M€)**

S'agissant de la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**, il est projeté une nouvelle diminution de la population sur le territoire communautaire (-200 habitants), impactant la dotation de base, mais de manière plus modérée compte tenu du ralentissement constaté de la baisse en 2025.

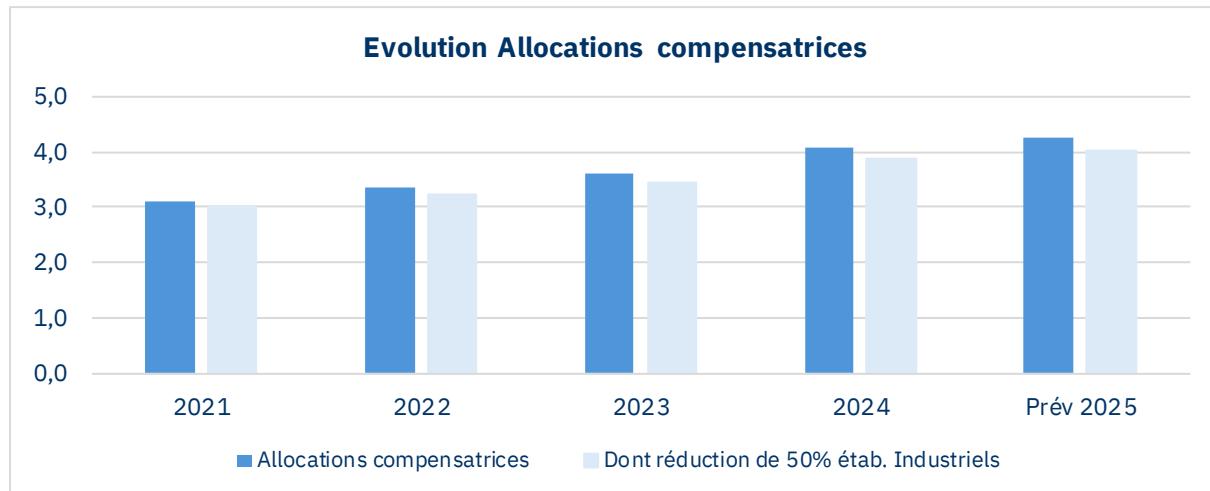
Comme vu précédemment, les mesures envisagées pour 2025 pourraient maintenir l'enveloppe DGF 2025 pour 2026 et une hausse des enveloppes DSU (dotation de solidarité urbaine) et DSR (dotation de solidarité rurale), impliquant de fait une baisse de la DGF et de la DCRTP pour la Communauté

Urbaine (variable d'ajustement).

Ainsi, au moment de la construction du budget de la Communauté Urbaine, la baisse de la DGF est estimée à environ 2%, soit -270 K€ pour un montant total de DGF 2026 de 13,7 M€. Cette baisse pourrait être supérieure.

Il est également intégré une baisse de la DCRTP de 300 K€ de la dotation, soit un produit de 2,5 M€ (contre pour mémoire, 3,24 M€ en 2024).

Ce chapitre enregistre par ailleurs les compensations versées par l'Etat au titre des allègements fiscaux qu'il accorde dont principalement l'abattement forfaitaire de 50% sur les valeurs locatives cadastrales des locaux industriels. Ces allocations compensatrices ont particulièrement évolué ces dernières années comme l'illustre le graphique ci-dessous. Cependant compte tenu des annonces relatives à une amputation du prélèvement sur recettes de compensations « locaux industriels » pouvant atteindre 30%, il est envisagé, à ce stade, une diminution de la dotation perçue par la CUCM, équivalent à -18% de la dotation prévisionnelle 2026.



A noter également qu'il est maintenu un remboursement au titre du FCTVA pour les dépenses de fonctionnement éligibles, telles que l'entretien des bâtiments et des voiries pour 220 K€. Mais qu'il a été évoqué l'unification du régime FCTVA en n+2. La CUCM relève actuellement du régime n+1.

Par ailleurs, il est également comptabilisé le versement de participation au financement de certains postes pour plus de 190K€ (chargé de mission petite ville de demain – ORT, chargé des collections, chargé de mission CTG, chargé de projet alimentaire territorial ...) mais aussi 75 K€ pour le suivi de l'animation OPAH.

- **Les produits des services (1,6 M€)**

Les produits des services sont évalués à ce stade de la préparation à près de 1,6 M€.

Ils correspondent, pour partie, aux redevances liées à l'utilisation du domaine public, à la gestion des déchets et à des prestations de service.

Les redevances perçues au titre de l'occupation du domaine public sont estimées pour 2026 à 350 K€. Les recettes issues de ventes diverses et de la valorisation des déchets présentent sont estimées à 440 K€. Ce produit est variable car dépend de la valorisation des marchés. Enfin, il est également prévu le produit de la redevance versée par la SPL Sud Bourgogne THD dans le cadre de la DSP, pour un montant de l'ordre de 396 K€, les remboursements au budget général du budget transports urbains des charges de personnel pour 128 K€. Les autres produits sont notamment issus des recettes boutiques et des ventes de billets de l'Ecomusée, des remboursements de frais effectués par certaines communes membres, ainsi que les recettes liées aux prestations de branchements en

eaux pluviales.

- **Les produit financier (693 K€)**

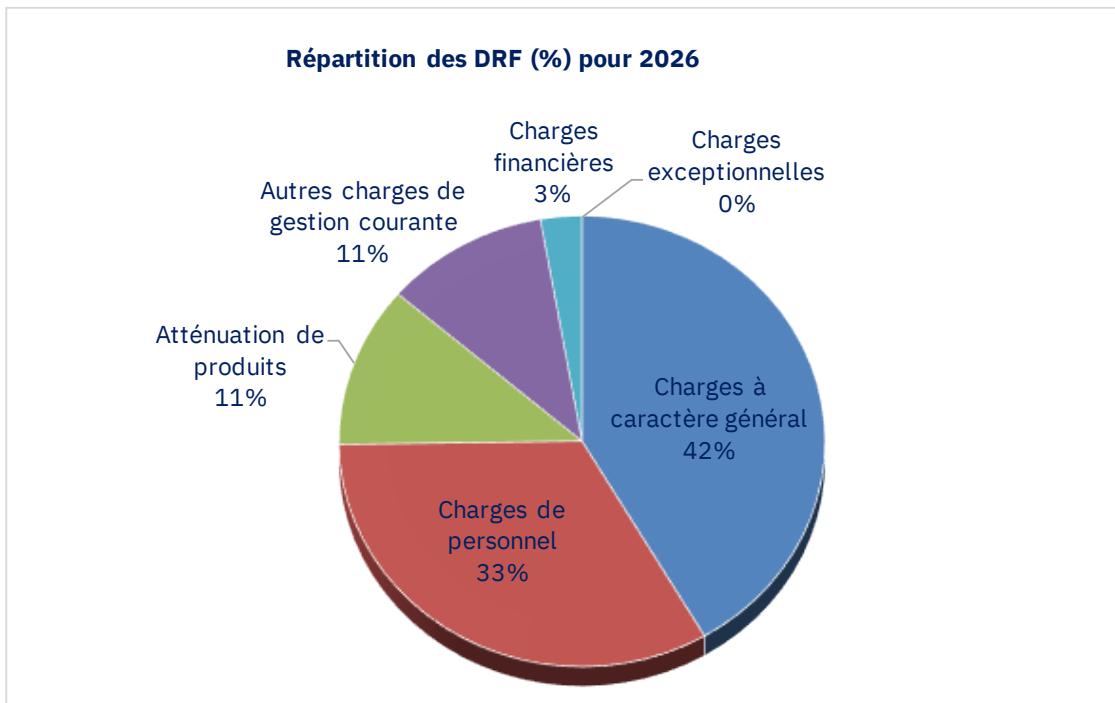
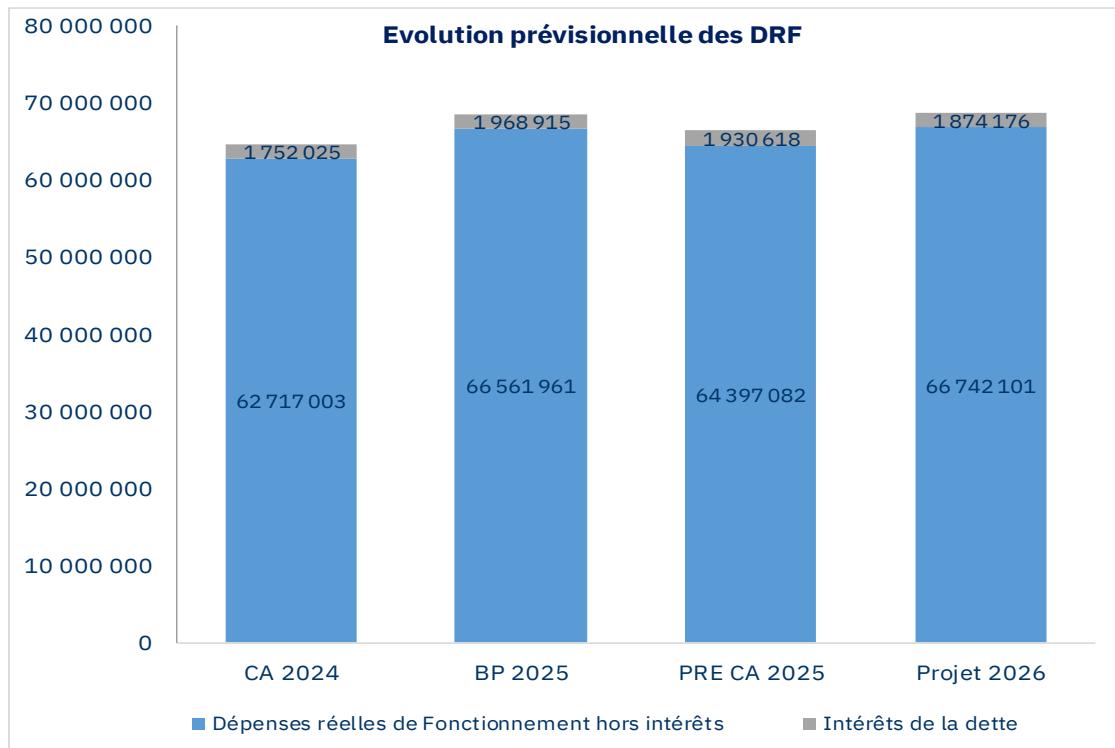
Cela correspond au montant du fonds de soutien qui est comptabilisé pour 693 K€ et qui perdurera jusqu'en 2028.

Globalement, les prévisions pour 2026 sont, à ce stade de la préparation, les suivantes :



2 – Les charges prévisionnelles de fonctionnement

Les charges de fonctionnement, telles qu'elles sont actuellement consolidées sur la base des propositions des services, s'élèvent à plus de 68,6 M€ et se répartissent de la manière suivante :



Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) présentent à ce stade une très légère diminution de 0,1% en comparaison avec le Budget Primitif 2025 et traduisent le maintien de l'effort qui a été réalisé.

Concernant **les charges à caractère général et les subventions**, il est actuellement prévu une dotation de l'ordre de plus de 36 M€.

En économie, il est prévu une enveloppe de près de 2 M€ avec 1,67 M€ consacrés au versement de subventions et plus de 295 K€ en charges à caractère général.

L'enveloppe 2026 concernera principalement :

- *Le volet Insertion emploi et formation avec la poursuite des actions menées en 2025, avec :*
 - o Le maintien de l'aide à l'Atelier du Coin.
 - o Le solde de l'accompagnement de la démarche Innov'insertion CUCM
 - o Le versement d'une subvention dans le cadre du démarrage de la ressourcerie.
- *L'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, avec :*
 - o L'animation du schéma de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante (SLESRIVE) avec notamment des actions dans le cadre de l'animation de la vie étudiante telle que Festi'Campus.
 - o L'organisation du Villages Sciences avec désormais une programmation annuelle.
- *Le commerce et l'Economie de Proximité, avec :*
 - o Le maintien des actions de promotions commerciales.
 - o La poursuite de l'accompagnement des projets agricoles par la Chambre d'Agriculture dans le cadre de l'instruction du fonds agricole.
- *L'entrepreneuriat et l'ESS, avec :*
 - o La réalisation du bilan du plan d'actions ESS
- *Le Tourisme, avec :*
 - o La poursuite d'actions dans le cadre de l'animation du contrat de canal signé en mars 2022 et notamment la fête du port dans le cadre de l'animation du canal du centre.
- *L'implantation d'Entreprises et l'animation économique, avec :*
 - o La prospection commerciale pour l'implantation de projets économiques dans les zones d'activités et sur le territoire.
 - o La poursuite de l'animation économique pour développer l'attractivité du territoire.
 - o La poursuite de la GPECT à destination du Campus des métiers et des qualifications sur le territoire de la CUCM.

En matière d'habitat, les dépenses de fonctionnement concernent principalement le marché de gestion des aires d'accueil des gens du voyage, l'animation dans le cadre de l'OPAH et plus particulièrement le volet 3 du pacte territorial. Sont également compris des crédits d'études pour la mise en cohérence des programmes « action cœur de ville » avec pour principal objectif, de mobiliser les outils juridiques au bénéfice de la revitalisation urbaine (habitat, commerce, mobilité, transition écologique, etc.).

L'enveloppe est évaluée à plus de 565 000 € et est en diminution de l'ordre de 12% en comparaison au budget primitif 2025.

En matière de développement territorial durable, il est prévu une enveloppe de plus de 97 000 €. Elle comprend notamment des crédits d'études dédiées à la poursuite de l'élaboration du projet alimentaire territorial, à la création d'un outil d'optimisation de la restauration collective et à la prospective sur le foncier agricole axée sur les opportunités et dispositifs pour favoriser l'installation des porteurs de projet et la diversification agricole.

La dotation prévisionnelle prévoit également la poursuite de l'animation territoriale Contrat Local de Santé et PCAET qui couvrirait des actions en matière de photovoltaïque au sol et des prestations pour la conduite d'expérimentation avec la profession agricole sur l'agrivoltaïsme. L'enveloppe allouée comprendra également la reconduction des formations en santé mentale à destination des jeunes. Elle prévoit également le versement de subventions (CAUE, ATMO BFC, ...).

Au titre de la politique patrimoniale, l'enveloppe allouée est de l'ordre de 326 000 € et comprend des dépenses diverses liées au fonctionnement de l'Ecomusée, du Musée de l'Homme et de l'Industrie

et de la Villa Perrusson. La dotation prévisionnelle intègre notamment la programmation culturelle avec la poursuite de l'exposition « sous le chapeau des gnomes », divers évènements comme les journées du patrimoine, mais aussi des ateliers pour les enfants pendant les vacances scolaires, des conférences, les dimanches Hors les murs, des spectacles, des concerts...

La dotation prévisionnelle évolue à la hausse de l'ordre de 10% car intègre des crédits dans le cadre de la conception réalisation d'une scénographie exposition à intervenir.

Pour **la politique des déchets**, sur une dotation prévisionnelle de plus de 8,6 M€ (hors personnel et intérim), les dépenses liées au service collecte représentent 78% du budget de fonctionnement alloué au titre de cette compétence, notamment via la fonction traitement des déchets ménagers (OMR, emballages, verre et déchets verts). La prévision de tonnages à la baisse des OMR devrait permettre une économie d'environ 150 000 €. Le SMET71 devrait maintenir la compensation de péréquation des coûts pour le transport des déchets.

Enfin, l'effort en termes de maintenance sur le parc de collecte (réparations des points d'apports volontaires enterrées et semi-enterrés, lavage et maintenance des points de proximité) sera maintenu.

S'agissant des dépenses liées aux déchetteries, celles-ci sont impactées par la quantité de déchets amenés par les usagers (85% des dépenses), le budget prévisionnel prévoit une stabilité du budget alloué.

Enfin concernant le volet prévention, il est envisagé la poursuite d'actions auprès de la population (vente de composteurs, animations scolaires, communes éco-engagées, commerces éco-engagés). La dotation prévisionnelle en diminution de plus de 22 %, prévoit également la poursuite de la compensation de fonctionnement de la ressourcerie ainsi que la collecte et le traitement des biodéchets.

Ainsi, globalement les dépenses présentent une diminution de 2,7%. En sachant que les charges à caractère général présentent une baisse de 5% en comparaison au budget 2025

Concernant, **la politique voirie**, l'enveloppe allouée à la propreté et à l'entretien de la voirie pour 2025 est évaluée à plus de 4 M€. Elle intègre le programme d'entretien (PPE), les fournitures de voirie (Concassé, gravillons, sel fondant, émulsions enrobés ...) pour permettre aux équipes de réaliser des travaux en interne comme les entrées charretières par exemple.

Une dotation est prévue comme les années précédentes, pour les territoires et dans le cadre de l'évacuation des déchets de voirie ainsi que du nettoyage des regards, des marchés et des centres ville, l'entretien des terrains, des espaces GPRU et à l'élagage.

Cette enveloppe intègre également une dotation de 350 000 € pour la location de balayeuse avec chauffeur et 435 000 € pour des prestations d'élagage, en hausse, compte tenu de l'augmentation du patrimoine arboré communautaire, mais aussi le maintien de la dotation pour des prestations de peinture de voirie en renfort des interventions en régie. Cela vise à conforter le nettoyage et la sécurisation des voies communautaires sur le territoire. L'expérimentation Eco-pâturage est renouvelée sur une parcelle des communes du Creusot, du Breuil et de Montceau.

L'évolution des dépenses de fonctionnement consacrée à la voirie est en hausse de 3,7 % par rapport au budget primitif 2025.

Par ailleurs, il convient de noter que cette politique intègre également, les crédits dans le cadre du fonds de concours pour l'entretien des chemins ruraux.

S'agissant de **la politique des transports**, l'enveloppe 2026 est actuellement estimée à près de 5,2 M€. Pour rappel, la gestion des transports scolaires est dissociée du réseau urbain (budget annexe dédié).

Elle comprend pour près de 4 M€ les marchés de transports scolaires. Le renouvellement de ces derniers sont intervenus au 1^{er} septembre 2025. Cette dotation prévoit également le remboursement aux communes, les aides individuelles au transport, la gestion du système billettique et le

remboursement à la Région pour le transport des élèves dans le cadre du PTU (Périmètre de Transports urbains).

Une enveloppe de près de 484 000 € est également prévue pour les dépenses de signalisation, circulation et du mobilier urbain. Elle comprend notamment des dépenses d'électricité, de fournitures pour le mobilier urbain, de maintenance, de location et d'entretien. L'installation d'un nouveau programme sur l'éclairage public devrait permettre une diminution des consommations électriques. Une dotation prévisionnelle de 50 000 € sera consacrée à la gestion de l'aérodrome de Pouilloux, 5 000 € à la mise en place d'animations dans le cadre du plan de communication A vélo.

A ce stade de la préparation budgétaire, l'évolution de la dotation est en hausse de 5,9 %.

En matière de défense incendie et gestion des eaux pluviales, les charges d'exploitation courantes sont maintenues pour ce qui concerne l'entretien du patrimoine incendie et les cotisations GEMAPI. Les dépenses dédiées à la gestion des eaux pluviales sont de l'ordre de 1,7 M€ au titre notamment du remboursement au budget annexe assainissement et eau potable pour les charges supportées pour cette compétence mais aussi pour l'entretien des réseaux. Une enveloppe est également prévue pour des dépenses d'entretien de terrains et pour une prestation de services dans le cadre des réponses aux DICT.

Par ailleurs, les dépenses liées aux ressources, hors charges financières et de personnel, s'élèvent à 20,55 M€ dont 7,3 M€ en charges à caractère général, plus de 5,25 M€ de subventions et participations et 7,9 M€ en atténuation de charges.

Sur les 12,61 M€ de charges à caractère général et de subventions, près de 44%, soit plus de 5,5 M€ sont consacrés aux moyens accordés au titre de la logistique et des moyens généraux avec notamment l'achat du carburant, des fournitures (vêtements de travail, pièces détachées pour l'entretien des véhicules communautaires...), les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments, des fluides et la sécurisation des accès et des bâtiments (contrats de prestation de vidéosurveillance), mais aussi aux charges locatives et le paiement des taxes foncières... Ces dépenses sont stables.

Plus de 34% (hors dette et atténuations de produits), soit près de 4,3 M€, concernent la gestion financière avec par exemple le versement de participation au SDIS pour plus de 4 M€.

Par ailleurs, 5% de l'enveloppe, soit plus de 744 K€, sont consacrés au paiement des assurances, des frais d'actes et honoraires, mais aussi des frais de portage de l'EPF.

Plus de 312 K€ sont consacrés notamment à la formation et à l'accompagnement dans le cadre des recrutements et aux actions de prévention.

Une enveloppe de plus de 1,1 M€ est attribuée au budget des systèmes d'information, la dotation est stable par rapport à 2025. Elle intègre l'accompagnement des directions métiers dans le cadre de la transformation digitale des métiers, le maintien en condition opérationnelle du système (maintenance logiciel et usage de logiciel en cloud) et le renouvellement/ extension des équipements informatiques mais aussi par la sécurisation des données.

Enfin, dans le cadre de l'animation territoriale, une enveloppe de plus de 165 K€ sera consacrée à la poursuite du marché Plateforme N° Vert, mais aussi la finalisation du scénario retenu, à la suite de l'audit du parcours usagers.

3 – Les ressources humaines

Conformément à sa stratégie en matière de gestion des ressources humaines qui pour mémoire

s'articule autour de 5 axes :

- Accompagner le changement sur la durée dans le cadre des transformations organisationnelles et managériales pour anticiper et construire l'avenir ;
- Clarifier et formaliser les procédures en matière de ressources humaines afin de les faire connaître et de les appliquer ;
- Maîtriser les outils RH afin d'avoir un pilotage fin et sécurisé de notre ressource humaine ;
- Améliorer la communication interne pour mieux faire circuler l'information, donner du sens à l'action des agents communautaires, valoriser les métiers de la FPT et développer la marque employeur ;
- Faire progresser la qualité de vie et conditions de travail pour garantir la sécurité, la santé et le bien-être au travail pour améliorer la performance du service rendu à la population ;

La Communauté Urbaine, à travers sa Direction des Ressources Humaines restructurée en 2023, décline ses grandes orientations en actions concrètes et le DOB est l'occasion de donner un certain nombre d'informations relatives aux ressources humaines de la collectivité.

1- Informations relatives aux effectifs et sa structuration pour 2024-2025

Il vous est précisé que ces éléments sont notamment issus du tableau des effectifs de la collectivité au 1^{er} janvier 2025 :

Les tableaux ci-dessous récapitulent la structure des effectifs de notre collectivité au 1^{er} janvier 2025 – emplois permanents et non permanents.

Source tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025

Fonctionnaires	Contractuels y compris emplois aidés et apprentis	TOTAL
356	84	440

Agents fonctionnaires – source tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Filière administrative	16	Filière administrative	10
			39
Filière technique	15	Filière technique	13
			255
Filière culturelle	1	Filière culturelle	1
			6
TOTAL	32	24	300
			356

Agents contractuels - source tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C Y compris contrats	TOTAL
-------------	-------------	-----------------------------------	-------

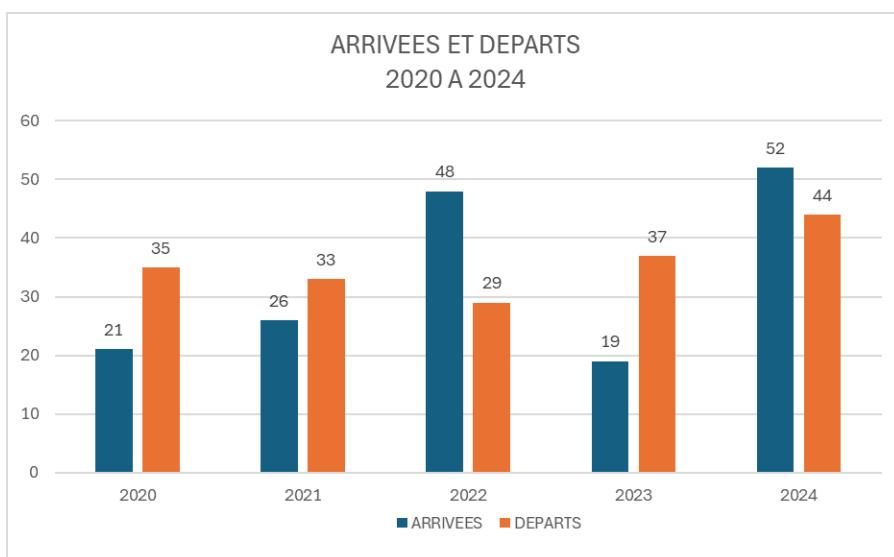
	aidés et apprentis			
31	18	35	84	

Total des agents - source tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
63	42	335	440

On peut constater une certaine stabilité des effectifs en comparaison aux chiffres du 1^{er} janvier 2024 où le total des agents s'établissait à 439. Quant à la structuration, le nombre de fonctionnaires est en baisse (-9) au profit du recrutement de plus de contractuels (+10).

Par ailleurs, une évolution de la typologie des départs avec une augmentation des démissions/mutations et également une recrudescence des départs à la retraite (16 en 2024 contre 7 en 2023).



Malgré les difficultés de recrutement dans la FPT où il est plus complexe de pourvoir les postes devenus vacants et d'attirer les talents et compétences, la Communauté Urbaine modernise ses procédures de recrutement : amélioration de sa visibilité sur les réseaux, organisation de recrutement collectif ou afterwork comme en mai 2024 où l'affluence de candidats à cette 2^{eme} édition montre l'intérêt de ses rencontres.

Par ailleurs, la CUCM recrute pour se doter de nouvelles ressources en adéquation avec les enjeux sociétaux et les politiques publiques innovantes qu'elle souhaite mettre en œuvre. En 2025, elle a notamment recruté un chargé de mission transformation et innovations interne au sein de la Direction Générale. Elle a également recruté un chargé de la coopération numérique ainsi que de l'ingénierie de la donnée et du développement au sein de la Direction des systèmes d'information (DSI). Ont également été intégrés dans la collectivité une chargée de CTG Famille et jeunesse et un chargé de projet aménagement au sein du pôle aménagement et projet territorial.

En 2026, de nouveaux métiers liés à la digitalisation de l'administration dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur de la transformation digitale existeront au sein de la CUCM.

2- Informations relatives aux dépenses de personnel et les éléments portant sur la rémunération.

Année 2024 – source Compte administratif (budget principal)

	Montant total des rémunérations annuelles brutes	Dont primes et indemnités y compris les heures supplémentaires et la NBI
Titulaires	11 808 900 €	3 015 340 €
Contractuels	2 453 901 €	609 293 €
Emplois aidés	75 577 €	
Apprentis		
TOTAL	14 338 378 €	

Année 2024 – source Compte administratif (budget Eau)

	Montant total des rémunérations annuelles brutes	Dont primes et indemnités y compris les heures supplémentaires et la NBI
Tout statut	541 186 €	142 278 €

Année 2024 – source Etats de paye (tout budget)

	Heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024	
	Nombre	Coût
Filière administrative	497	9 008 €
Filière technique	14 286	321 460 €
Filière culturelle	5	114 €
Sans filière (Apprentis/emplois aidés)	6	46 €
TOTAL	14 794	330 628 €

La rémunération des fonctionnaires est un enjeu majeur pour les collectivités territoriales, qui doivent concilier attractivité professionnelle, fidélisation des agents, préservation du pouvoir d'achat et équité salariale en favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes.

Consciente de l'enjeu et soucieuse de l'amélioration des conditions de travail et de vie des agents, la CUCM s'est toujours attachée à dynamiser la rémunération de ses agents communautaires.

C'est dans cette logique, alors que l'Etat agit au coup par coup dans les mesures prises, le Président de la CUCM a initié, avec les représentants du personnel, une réflexion sur la politique salariale des agents communautaires pour les années 2024 à 2026 afin de donner des perspectives aux agents.

Cette réflexion a poursuivi 3 objectifs :

- Reconnaissance de l'implication des agents communautaires dans leur travail ;
- Préserver de façon durable le pouvoir d'achat des fonctionnaires territoriaux dans un contexte inflationniste sans précédent et avec le tassement des grilles de rémunération ;

- Renforcer l'attractivité des métiers de la FPT pour faciliter le recrutement.

Les négociations avec les représentants du personnel ont permis d'établir un protocole de revalorisation de l'IFSE sur la base d'une augmentation de 4,9 % au 1er juillet 2024, avec détermination d'un plancher de 20€ et d'un plafond de 60€, puis d'appliquer une augmentation forfaitaire de 20 € en 2025 et de 20 € en 2026.

Cette revalorisation de l'IFSE représente à terme un coût pour la CUCM estimé à 300 000€ sur les 3 ans, et pour la seule année 2026 l'augmentation d'IFSE de 20€/mois/agent représente un coût d'environ 110 000 € brut.

Par ailleurs, la projection 2026 tient compte des évolutions législatives et réglementaires en matière de gestion des ressources humaines et intègre :

- Des augmentations réglementaires : l'augmentation du SMIC, l'augmentation du taux de la contribution CNRACL (+ 3 points), le glissement vieillesse-technicité (les avancements d'échelon, de grade et promotion interne) ;
- Le remplacement d'agents faisant suite à des mouvements de personnel ou départs de la collectivité.
- Les saisonniers.

La projection 2026 connaît également une progression en raison du nouveau mode de facturation des visites médicales au 01/01/2026, ainsi le coût s'élève à 70 000 €.

Enfin, des crédits à hauteur de 18 500 € sont consacrés dans le projet de budget 2026 pour mettre en place, une action du plan relatif à la lutte contre les inégalités professionnelles femme-homme consistant à créer un dispositif de signalement des violences sexistes, sexuelles, de discrimination et de harcèlement et être accompagné de professionnel pour réaliser :

- ✓ La procédure de recueil sécurisé des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes,
Ou,
- ✓ La procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien.
- ✓ La procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés, notamment par la réalisation d'une enquête administrative.

C'est dans ce cadre que la projection 2026 dédié aux ressources humaines a été préparé et justifie les évolutions projetées des charges de personnel (chapitre 012) :

	BP 2023	BP 2024	Ecart en %	BP 2025	Evolution BP 2025 / BP 2024	BP 2026
Budget principal	20 973 877 €	22 234 874 €	+ 6,01 %	22 491 598 €	+ 1,15 %	22 760 293 €
Budget eau	969 045 €	1 153 917 €	+ 19,08 %	1 230 873 €	+ 6,67 %	1 226 919 €

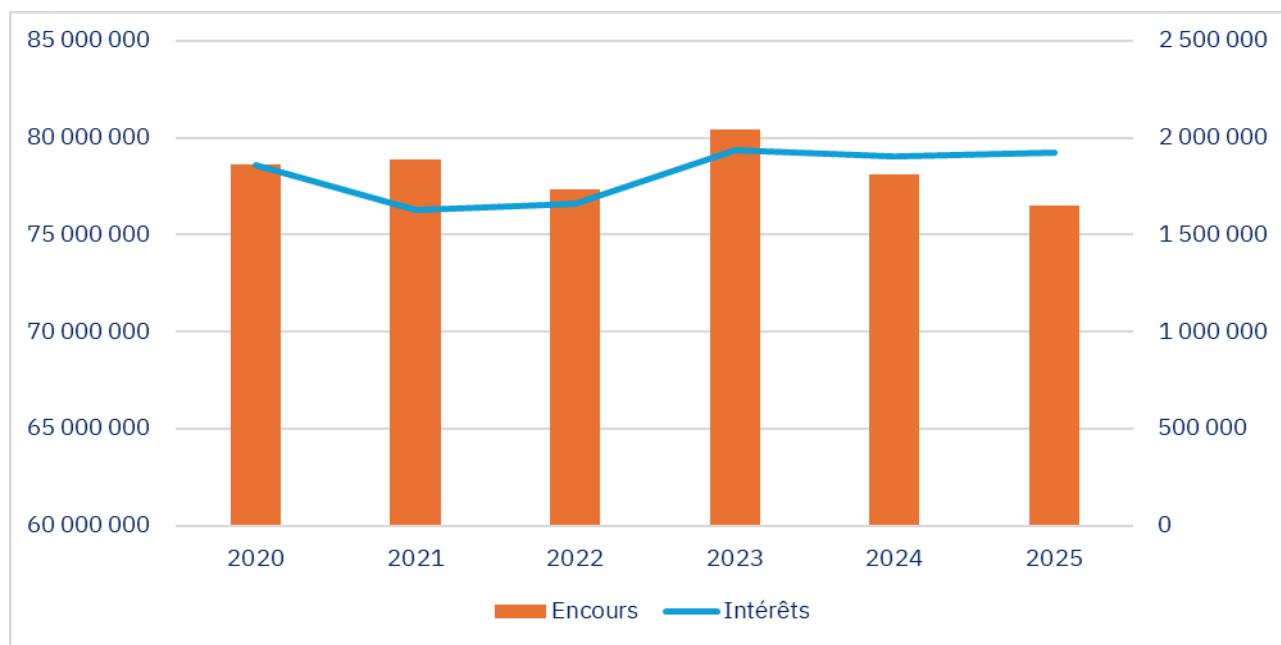
Ainsi la masse salariale pour le budget principal, s'élèverait à 22 760 293 € pour 2026 soit **1,19 %** de plus qu'en 2025. Il s'élèverait à 1 226 919 € pour le budget Eau, soit **0,32 %** de moins qu'en 2025.

4 – La gestion de la dette et les charges financières

• La dette du Budget Principal

Le stock de dette au 29 septembre 2025 s'élève à 73,7M€ pour le budget général, et devrait atteindre 74,8M € au 31 décembre 2025 sur la base d'un emprunt d'équilibre de fin d'année estimé à ce stade, à 3 M€, sachant que 2 M€ ont déjà été encaissés au mois de juillet.

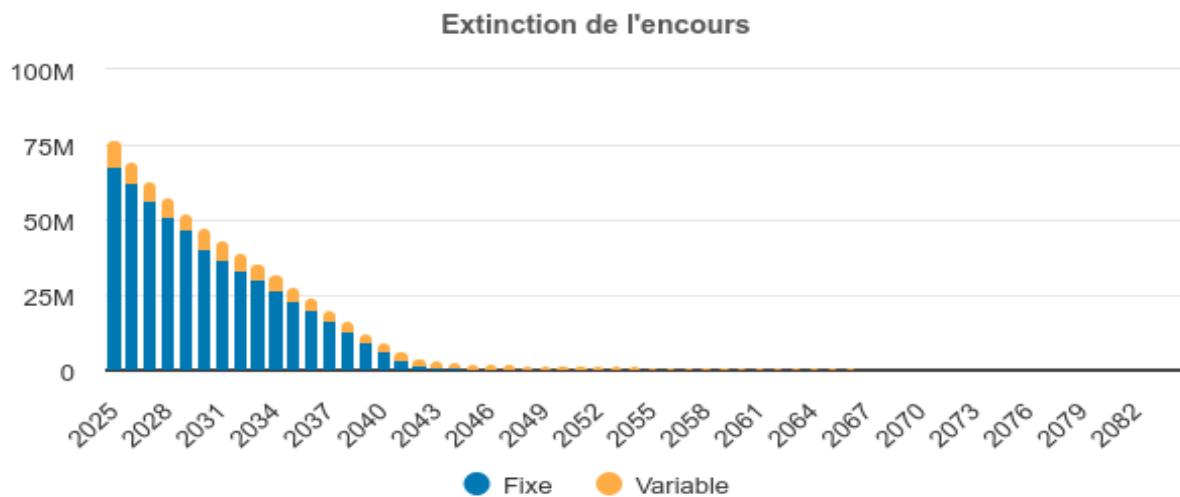
Sur les 5 dernières années, au 1^{er} janvier, l'encours de la dette et les intérêts afférents ont suivi l'évolution suivante :



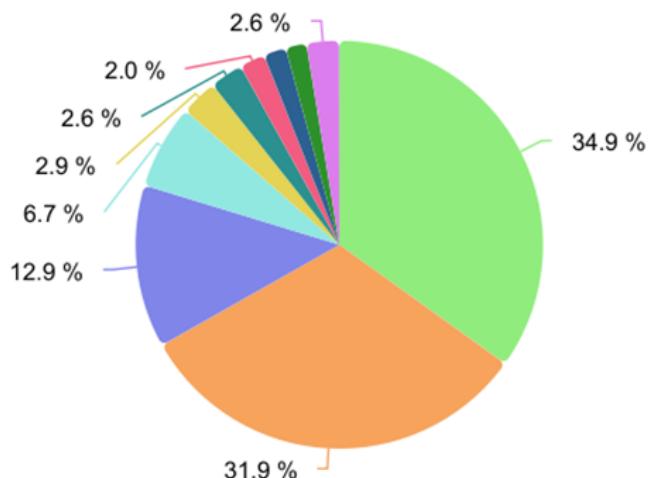
A ce stade, la durée de vie moyenne (vitesse de remboursement moyenne des prêts ou, autrement dit, durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû de la dette) **est de 8 ans et 4 mois** (stable par rapport à 2024), et la durée de vie moyenne résiduelle (durée restante avant l'extinction totale de la dette) est de 16 ans (également stable par rapport à 2024).

Ces ratios pourront atteindre 8 ans et 5 mois pour la durée de vie moyenne et 16,1 ans pour la durée de vie moyenne résiduelle avec l'intégration de l'emprunt d'équilibre qui devra intervenir d'ici à la fin de l'année.

Ainsi, le graphique ci-dessous, représente l'extinction de la dette actuelle à partir du 1^{er} janvier 2025.



La répartition de l'encours par prêteur, au 1^{er} janvier 2025, est la suivante :



Prêteur	%	Montant
C.L.F./DEXIA	34,90	25 718 376,18
Agence France Locale	31,91	23 510 992,20
Caisse d'Epargne	12,91	9 514 362,60
Caisse des Dépôts et Consignations	6,70	4 937 500,00
La Banque Postale	2,92	2 150 000,00
BANQUE POPULAIRE	2,61	1 925 000,00
Crédit Foncier	2,04	1 500 000,00
Caisse de Crédit Agricole	1,78	1 311 22,88
Crédit Coopératif	1,65	1 214 020,20
BNP Paribas Securities Services	1,36	1 000 000,00
Autres	1,23	907 758,08
TOTAL		73 689 132,14

Actuellement, **4 établissements bancaires** (l'AFL, la SFIL, la Caisse d'Epargne et la Caisse des Dépôts) se partagent environ 86% du capital de la dette du budget général de la CUCM.

Il est rappelé que la CUCM est entrée au capital de l'AFL dès 2014 avec un apport initial de 159 900€ (1 599 actions ordinaires) pour le budget général.

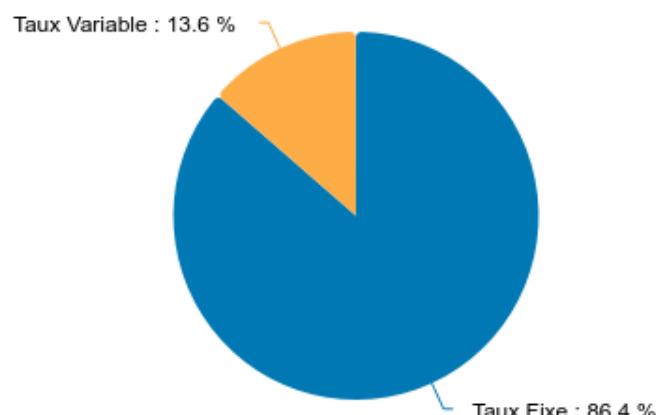
Enfin, il est précisé que le dernier emprunt souscrit par la CUCM pour le financement de ses investissements, versé en 2025, est un prêt Transformation Ecologique auprès de la Caisse des dépôts (Banque des territoires).

Concernant le montant des annuités, à dette constante, elles s'élèveront en 2026 pour le budget principal à environ 8,4 M€, et pourrait atteindre jusqu'à 8,7 M€ avec l'intégration de l'emprunt d'équilibre.

Le taux moyen au 31 décembre 2025 devrait être en diminution par rapport à l'année dernière, compte tenu des dernières conditions financières souscrites et en raison de l'extinction d'un emprunt réalisé via émission obligataire. Il devrait être de l'ordre de 2,48% contre 2,56%.

- **La dette par type de risque**

L'encours est composé très majoritairement d'une dette à taux fixe. La dette à taux variable représente 13,6% du capital restant dû (à date du 30/09/2025), tous emprunts confondus (emprunts « classiques » et emprunts obligataires).



L'intégralité de la dette du budget général est classée 1A selon la charte de bonne conduite.

	Fixes	Variables	Total
Encours	63 637 611,94	10 051 520,20	73 689 132,14
%	86,36%	13,64%	100%
Durée de vie	7 ans, 7 mois	13 ans, 5 mois	8 ans, 4 mois
Duration	6 ans, 10 mois	11 ans	7 ans, 5 mois
Nombre	35	10	45
Taux moyen	2,38%	3,12%	2,48%

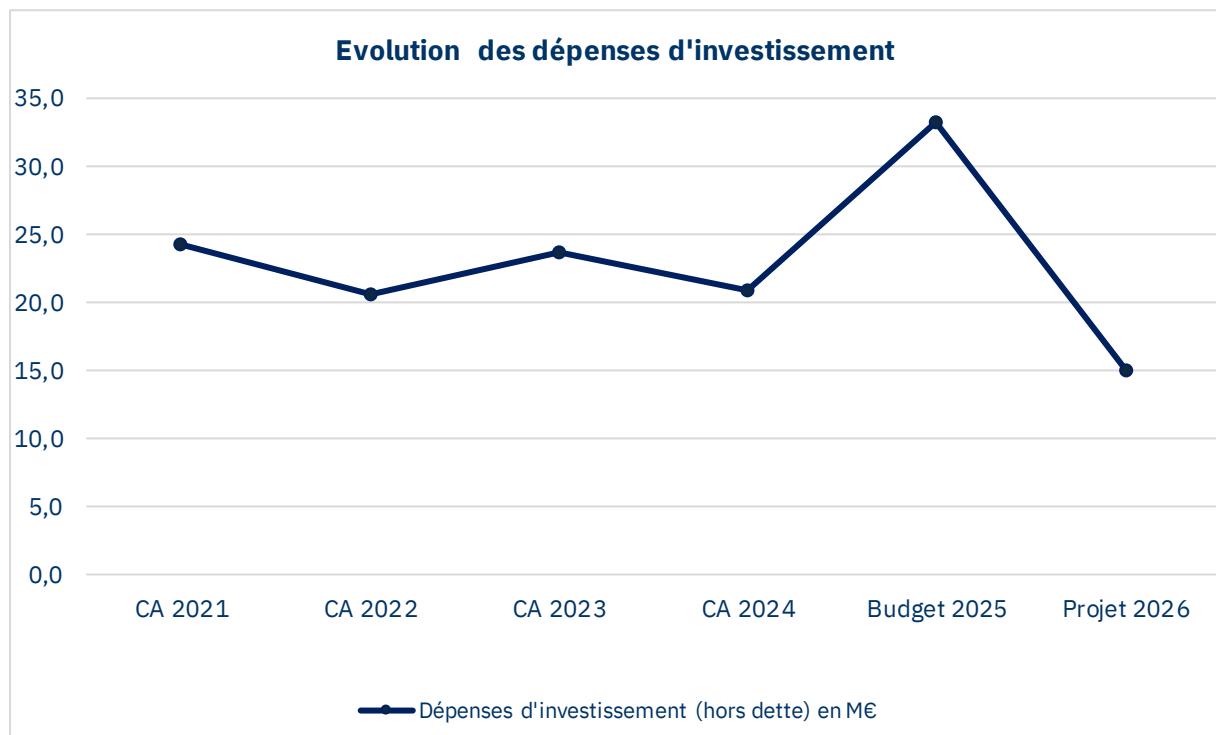
5- L'investissement

5.1 - Les dépenses prévisionnelles d'investissement

Pour mémoire, les grandes priorités qui ont été définies dans le cadre du plan de mandat 2021-2026 sont :

- La transition écologique au cœur de la vie quotidienne ;
- La cohésion sociale et territoriale : identité de la communauté urbaine ;
- Le développement économique et l'enseignement supérieur ;
- Le développement numérique et la création d'une Smart communauté.

Le volume consacré en matière d'investissements sur le mandat est évalué à ce jour à près de 138 M€ comme l'illustre le graphique ci-dessous :



L'année 2026 intègre une prévision d'investissement de plus de 15,1 M€ pour le budget principal qui se traduit de la manière suivante :

- **La transition écologique au cœur de la vie quotidienne**

Habitat, aménagements de l'espace public, gestion des déchets, eau, mobilités sont les composantes principales du premier axe.

En matière d'habitat, des crédits sont prévus dans le cadre de l'opération OPAH, afin de poursuivre l'accompagnement des propriétaires occupants et des bailleurs à la mise en œuvre opérationnelle de leur projet de logement en matière de rénovation énergétique, de réhabilitation lourde notamment. L'aide aux bailleurs, à travers des contractualisations (notamment avec l'OPAC et Habellis), pour la démolition, la réhabilitation et la construction de logements sera poursuivie, des aides exceptionnelles pour un accompagnement aux démolitions prioritaires sont également intégrées. La poursuite de l'étude stratégique en matière d'habitat qui devrait permettre le renforcement des outils opérationnels et dispositifs de la CUCM en faveur de l'attractivité résidentielle. Une enveloppe est également prévue pour des travaux de mise en conformité des aires d'accueil des gens du voyage.

Concernant l'urbanisme, la loi climat et résilience impose de traduire les objectifs du zéro artificialisation nette (ZAN) dans les documents de planification : SRADDET, SCOT et enfin PLUI, pour ce dernier, au plus tard, avant février 2028. Les évolutions attendues du PLUI entraînent une

procédure de révision qui sera également nourrie par l'ensemble des démarches portées par la Communauté Urbaine (étude stratégique habitat, projet alimentaire territorial, plan de paysage, schéma d'accueil des zones d'activités, etc). Une enveloppe de 100 000 € est prévue à cet effet.

En ce qui concerne les aménagements des espaces publics, ceux-ci, ont pour principaux objectifs de renforcer la qualité de vie du territoire et son attractivité. Pour le Creusot, il s'agit de finaliser l'aménagement de la place Schneider comme espace de centralité, mais aussi du nouveau cinéma avec la création de stationnements végétalisés et arborés et l'ouverture sur le parc attenant et plus particulièrement la mise en œuvre de fondations profondes. Pour Montceau, il est prévu la finalisation des aménagements du quartier du Plessis et du nouveau cinéma, et la reprise des études d'accompagnement du pôle jeunesse. Des crédits sont également consacrés aux opérations îlots urbains dégradés, à l'aménagement de la traversée de Saint Micaud, de la rue Maurice Thorez à Saint-Vallier, mais aussi pour la centralité de Sanvignes. Sont également intégrés, des crédits pour la réalisation d'études préalables à la prochaine programmation.

A ce stade de la préparation et conformément à la trajectoire financière fixée, l'évolution de la dotation est en forte baisse (-71%) en comparaison au budget 2025, de nombreuses opérations seront soldées, les crédits inscrits concernent en grande majorité le versement de soldes de marchés.

L'enveloppe prévue pour l'habitat et les aménagements représente environ 3,1 M€, soit 20% du budget prévisionnel d'investissement.

Concernant les mobilités, les aménagements ont également pour but de les rendre plus lisibles, afin de répondre aux différents besoins et usages. A ce titre, il est prévu la poursuite de l'aménagement et la mise en place d'équipements cyclables et le plan vélo mobilité durable. Mais aussi, l'aménagement et la sécurisation des points d'arrêts notamment. **Les investissements prévus sont de 1,43 M€**, en baisse de 33,2% par rapport au budget 2025.

La priorité sera également donnée à l'amélioration de **la gestion des ressources en eau**. **Une enveloppe de plus de 3,2 M€ serait dédiée à cet objectif en 2026** (travaux eaux pluviales). A ce stade de la préparation, l'évolution de la dotation est stable par rapport au budget 2025. Les missions du budget principal sont la défense incendie, la GEMAPI et la gestion des eaux pluviales urbaines. Les travaux sur l'extension de réseaux d'eaux pluviales dans le cadre de la mise en séparatif se poursuivront : renouvellement de collecteurs rue Maréchal Joffre et rue d'Aiguebelle au Creusot, travaux de gestion alternative des eaux pluviales sur un site pilote rue de la Garenne à Blanzy, finalisation des travaux sur le ruisseau du Tamaron à Pouilloux et également le renouvellement de réseau existant en coordination avec d'autres directions communautaires. L'enveloppe prévoit aussi la réalisation d'un bassin de rétention au Breuil.

Il est précisé que tous types de travaux confondus, 2,09 M€ sont consacrés aux schémas directeurs.

Au titre de la gestion des déchets, un projet de remise à neuf progressive du parc de conteneurs enterrés sera engagé dès 2026, avec le remplacement de cuves sur Montceau et le Creusot.

Le renouvellement d'une partie du parc de bennes et des travaux dans le cadre du vieillissement des plateformes seront, par ailleurs, les principaux investissements en déchetteries prévus en 2026.

La démarche inscrite dans le projet Territoire Durable et Connecté (SMART), se poursuivra avec la mise en place de capteurs connectés sur les points d'apport volontaire d'une partie des conteneurs à verre.

L'enveloppe est évaluée à près de 385 K€.

- **La cohésion sociale et territoriale : l'identité de la communauté urbaine (5,7 M€)**

Pour mémoire, le plan de mandat contient 3 grandes priorités qui sont :

- Conforter l'image du territoire et l'esprit communautaire en modernisant les outils de communication et en s'appuyant sur le patrimoine du territoire.

- S'inscrire dans l'amélioration continue de la performance de l'action publique.
- Mettre en œuvre une gestion hiérarchisée et priorisée de l'entretien et du renouvellement de la voirie.

Dans ce cadre, il est principalement prévu, la poursuite des travaux de réalisation du centre de recherche et de conservation pour l'Ecomusée afin de conduire à son terme le chantier des collections.

Une enveloppe de 1,45 M€ est actuellement estimée pour ces actions.

Dans le cadre du thème, s'inscrire dans l'amélioration continue de la performance de l'action publique, les actions prévues concernent le renouvellement d'une partie du parc de véhicules, notamment pour les directions de la Voirie Territorialisée et de la Gestion des Déchets.

S'agissant de la gestion du patrimoine bâti, l'enveloppe financera des opérations de maintenance prioritaires et d'amélioration de la performance énergétique et plus particulièrement à la maison de l'administration et à l'Etang de la Forge pour la rénovation des menuiseries notamment. L'effort important consacré à l'aménagement des locaux se poursuivra pour accueillir les services communautaires sur l'ensemble des sites afin d'améliorer les conditions de travail, au Centre technique Nord et à l'espace Simone Veil notamment.

A ce titre, une enveloppe globale de plus de 2 M€ pour 2026 est prévue. Celle-ci est en diminution de -10 % en comparaison à 2025.

Au titre de la politique de voirie et de gestion des espaces publics, le programme du plan pluriannuel de voirie sera doté d'une enveloppe de 1,3 M€ conformément à l'autorisation de programme votée. Les autres dotations sont maintenues à un niveau important et concernent les aménagements de proximité et trottoirs, les ouvrages d'art, la sécurité routière ...

Des crédits sont par ailleurs fléchés pour financer le renouvellement du matériel technique destiné à assurer les travaux ainsi que le renouvellement du dispositif de fonds de concours à destination des communes pour l'entretien des chemins ruraux.

Au total, ces actions représenteraient 2,26 M€ sur 2026.

- **Le développement économique et l'enseignement supérieur (535 K€)**

Pour mémoire, les 4 grandes priorités sont :

- Renforcer l'attractivité économique du territoire.
- Favoriser l'entrepreneuriat et renforcer l'économie de proximité.
- Soutenir le tissu des petites et moyennes entreprises par le biais de l'innovation et du soutien des grands groupes.
- Développer l'enseignement supérieur et adapter l'offre d'emploi et de formation aux besoins des entreprises.

Ainsi, il est prévu pour 2026, la poursuite du soutien de la collectivité à travers le fonds d'aides au règlement immobilier et l'animation économique par l'intermédiaire de l'aménagement des zones d'activités ou de sites touristiques. Le fonds d'aides à l'hébergement touristique sera poursuivi et visera à favoriser les initiatives de création et réhabilitation hôtelière et de développement de gîtes, chambres d'hôtes et d'hébergements innovants, mais aussi l'aménagement des sentiers de randonnées. Une participation aux travaux d'aménagement de l'office de tourisme communautaire sera engagée.

Ces actions représenteront 305 K€ sur 2026.

En matière d'entreprenariat et d'économie de proximité, les mesures d'accompagnement et de soutien à la production locale et à l'agriculture seraient reconduites dans leur ensemble, notamment via le fonds de commerce en milieu rural, des aides à l'équipement dédiée à l'agriculture, ainsi qu'un dispositif de soutien à l'émergence de la production locale, **représentant au total un montant de 100 K€.**

Concernant l'action de la communauté en faveur du développement de l'enseignement supérieur et de l'adaptation de l'offre d'emploi et de formation aux besoins des entreprises, le budget 2026 intègrerait notamment une subvention d'équipement allouée aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche du territoire, **pour un montant total de 130 K€**. Sont également intégrés des crédits afin de poursuivre l'étude globale lancée en 2025 dans le cadre du projet de rénovation campus, suivie des études de conception d'espaces publics.

- **Le développement numérique et la création d'une Smart communauté. (762K)**

Deux priorités sont définies dans le champ du numérique :

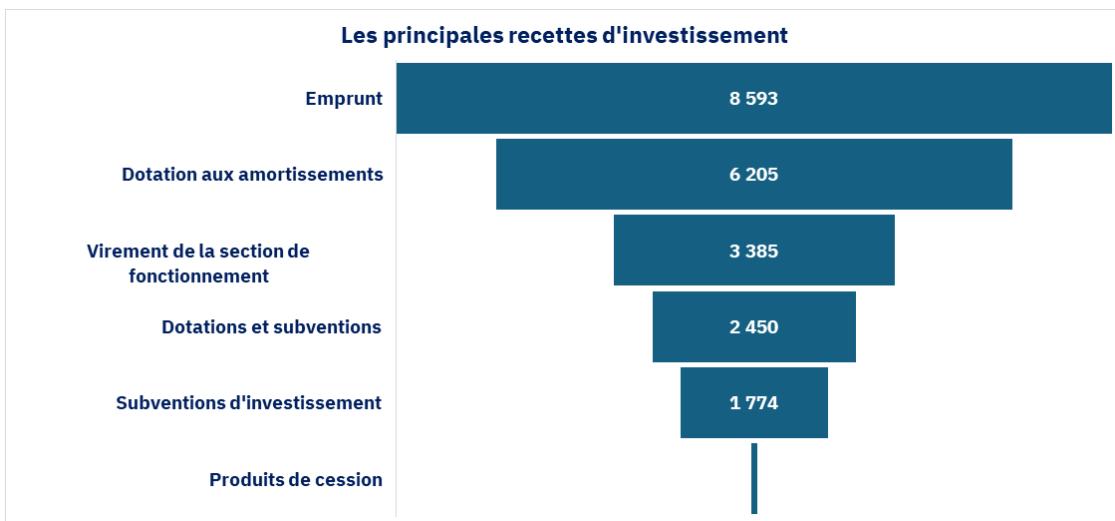
- Conforter et développer les infrastructures permettant une bonne connexion du territoire.
- Proposer de nouveaux outils et accompagner le développement des usages.

Conforter le réseau de fibre communautaire, au service du développement et de l'activité économique du territoire, passe par la poursuite du développement du réseau très haut débit pour un meilleur maillage du territoire. A ce titre, **une enveloppe d'environ 247 K€** serait dédiée aux travaux de développement des Réseaux d'Initiative Publics (RIP) et à l'accompagnement pour la mise en œuvre de deux projets autour de la 5G industrielle et d'un Territoire Durable et Connecté (Smart).

En ce qui concerne la deuxième priorité, la communauté urbaine poursuit un travail de fond pour identifier l'existant et accompagner le développement de nouvelles pratiques numériques. **Le projet de budget 2026, de plus de 515 K€**, permettrait d'accompagner la transformation digitale des métiers, de logiciels pour les services avec la fourniture de matériels et logiciels, de s'appuyer sur la fibre optique communautaire comme support pour son réseau intersites, de garantir la pérennité et la sécurité des données et de gérer les moyens de télécommunication mis à disposition.

5.2- Les recettes prévisionnelles en investissement

A ce stade, la structure des principales recettes d'investissement peut être représentée ainsi :



Les recettes d'investissement du Budget Principal se composent essentiellement de la dotation aux amortissements (27%), du virement de la section de fonctionnement (15%), du fonds d'investissement composé du FCTVA et de la taxe d'aménagement (10%), des subventions reçues de partenaires extérieurs (8%).

Toutes ces recettes viennent minorer le besoin de financement par l'emprunt et contribuent à la capacité de financement des investissements.

Le montant d'emprunt prévisionnel sera réajusté en fonction des résultats n-1, il représente à ce stade 37% environ du besoin de financement prévisionnel.

- **La dotation aux amortissements**

La dotation aux amortissements est matérialisée par des opérations d'ordre (dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement) qui contribuent à l'autofinancement. Elle est liée au niveau d'équipement consacré l'année n-1 et de l'année n au prorata temporis. Elle est évaluée à ce stade à 6,2 M€ pour 2026.

- **L'autofinancement**

Pour rappel, il est égal à l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement de l'exercice. Cet excédent permet d'**autofinancer** une partie des investissements.

Il est actuellement évalué un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement suffisant pour couvrir une partie du remboursement du capital des emprunts souscrits par la CUCM, complété par les ressources d'investissement propres.

Ce virement, avec toutes les inconnues évoquées précédemment est évalué à près de 3,4 M €.

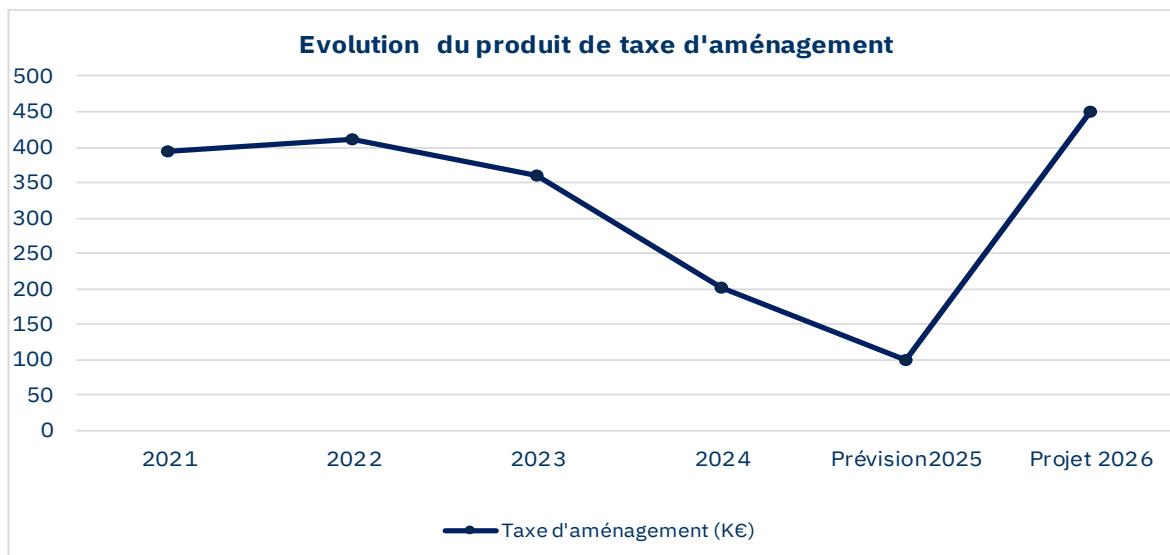
- **La taxe d'aménagement et le FCTVA**

Le fonds d'investissement comprend le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) et la Taxe d'aménagement (TA).

La TA est due par le propriétaire d'un bien immobilier dès lors que ce dernier dépose un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux. Il est rappelé que depuis 2023, les modalités de perception de cette taxe ont été modifiées. La gestion a été confiée à la DGFIP et cette taxe est dorénavant exigible à la date d'achèvement des opérations imposables, sachant que le versement d'un acompte pour les projets d'envergure est toutefois demandé.

Nous constatons que l'année 2025 est impactée par la réforme comme l'année 2024 car à la mi-octobre, il n'a été encaissé que 56 000 € sur une dotation prévisionnelle de 450 000 €. Désormais, il y a donc peu de visibilité sur les futurs encaissements et un pic de versement devrait intervenir d'ici à 2026.

Ainsi, il est envisagé pour l'année 2026 une dotation prévisionnelle au titre de la taxe d'aménagement de 450 K€.



Par ailleurs, concernant le FCTVA, dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA supportée sur une partie des dépenses réelles d'investissement, il est intégré une prévision de 2M€.

- **Les subventions**

Les autres ressources propres d'investissement comprennent les subventions d'équipement versées par les partenaires publics dans le cadre de projets cofinancés.

Proportionnellement au volume d'investissement, le montant des subventions à inscrire au BP 2026 est moins important que les années précédentes. Il intègre principalement des soldes de subventions en cours. La dotation sera actualisée des restes à réaliser 2025 et du montant des subventions qui pourraient être attribuées en cours d'année notamment de crédits européens.

A ce stade, il est prévu 1,2 M€ dont :

- Plus de 190 000 € au titre de l'aménagement de la place Schneider au Creusot de la part du Conseil Régional. Par ailleurs, il est précisé qu'un dossier a été déposé pour l'obtention de crédits FEDER pour plus de 500 000 €.
- Plus de 515 K€ au titre du pôle de recherche (Les Réserves) avec des financements attendus du Conseil Régional et du Conseil Départemental de l'ordre de 973 K€.
- L'aménagement des cinémas du Creusot et de Montceau, pour lesquels il est prévu un solde de financement de la part du conseil départemental à hauteur de 61 000€ par cinéma. Il est également précisé, qu'un dossier FEDER est également en cours d'instruction pour plus de 800 000 € de financement.
- 95 K€ pour l'aménagement de Sanvignes centre bourg – rue de la liberté au titre des crédits DETR.
- 77 K€ du Conseil Régional pour le Creusot PRU - Harfleur

A noter que d'autres subventions au titre de crédits FEDER sont en cours d'instruction pour l'aménagement du Plessis à Montceau (690 K€), pour l'aménagement de la rue de Chanzy AU Creusot (plus de 100 K€) et dans le cadre de l'expérimentation des Biodéchets (655 K€).

- **Les autres recettes**

Les autres recettes d'investissement concernent principalement les produits perçus dans le cadre de la politique de gestion immobilière (cessions de terrains). A cet effet, les recettes correspondantes sont évaluées à environ 90K€. Elles intègrent également le produit des amendes de police, actuellement estimé à 260 K€.

- **L'emprunt**

Le recours à l'emprunt est le dernier mode de financement des investissements, en complément des ressources propres. Le budget primitif 2026 devrait s'équilibrer avec le concours d'un emprunt évalué à ce stade à 8,6 M€, sachant que ce montant reste prévisionnel et repose également sur l'hypothèse d'un taux d'exécution de 100 % des investissements. Il est à noter que ce montant sera ajusté et revu à la baisse avec la reprise des résultats, lors du vote du Compte Administratif et de la notification des subventions en cours d'instruction (notamment FEDER)

5.3– La programmation pluriannuelle

Actuellement, les opérations faisant l'objet d'une autorisation de programme en cours et à venir sont les suivantes :

AP ouvertes avec programmation 2026

Millésime	Echéance	Programme / Opération	Montant AP (Octobre 25)	Evaluation CP 2026
2020	2026	Mach 2 Phase 2	2 340 000	620 000
2020	2026	Attractivité résidentielle	6 590 319	775 000
2020	2026	Immeuble le Thiellay	5 321 910	1 250 472
2021	2026	Programme Pluriannuel de Voirie – Nouveau prog.	9 300 000	1 347 759
2021	2026	Eurovélo	2 568 582	15 000
2021	2026	Fonds de soutien chemins ruraux – Nouveau programme	895 000	100 000
2021	2026	Ouvrages d'art – Nouveau Prog.	2 162 448	220 000
2021	2026	Matériel technique	694 800	23 586
2021	2026	Acquisition matériel de transport – Nouveau prog.	6 808 500	1 330 000
2022	2026	Ilot Jaurès	1 518 351	38 000
2022	2026	Montceau Le Plessis	1 853 000	200 000
2022	2026	Travaux eaux pluviales urbaines	11 575 985	2 857 000
2022	2026	Aménagement de proximité de voirie et trottoirs	2 250 000	350 000
2023	2028	Campus universitaire	1 500 000	70 000
2023	2026	Montceau Cinéma	2 137 000	390 000
2024	2026	Aménagement Place Schneider Le Creusot	3 967 174	150 000
2025	2026	Ilôts urbains dégradés	500 000	230 000
2025	2027	Torcy – Accompagnement résidence centre-ville	659 000	50 000
		MONTANT TOTAL	62 642 069	10 016 817

AP ouvertes sans programmation 2026

Millésime	Echéance	Programme / Opération	Montant AP (Octobre 25)	Evaluation CP 2026
2023	2026	Montceau Le Magny	800 000	0
2023	2026	Sanvignes Centralité	600 000	0
		MONTANT TOTAL	1 400 000	0

AP clôturées au cours du mandat

Millésime	Echéance	Programme / Opération	Montant AP	Montant réalisé fin 2025
2017	2025	Villa Perrusson	3 149 050	3 148 353
2017	2024	Point d'appui Saint Vallier	598 862	560 210
2017	2025	Technopole	14 596 402	13 596 400
2020	2024	Génelard – Centre Bourg	1 370 978	1 264 476
2021	2025	Recyclerie	2 875 000	2 788 151
2022	2025	Quai de Transfert	1 506 602	1 506 550
		MONTANT TOTAL	24 096 894	22 864 140

A ce stade, les modifications d'AP qui pourraient intervenir fin 2025, ne sont pas intégrées.

Il est précisé que pour 2026, il est envisagé de proposer deux nouvelles AP/CP pour la révision du PLUI et une étude muséographie du Musée de l'Homme et de l'Industrie.

Le montant des crédits paiements pour 2026, dans le cadre des autorisations de programme, représente plus de 66% du montant total des investissements.

6 - Les budgets annexes

L'eau, l'assainissement, le service public d'assainissement non-collectif, les transports, la ZA Coriolis et les ZA économiques et commerciales sont gérés dans le cadre de budgets annexes.

6-1 Budgets Eau, Assainissement et SPANC

Il est rappelé en préalable que les dépenses et recettes sont gérées en HT pour le budget eau potable et assainissement collectif.

L'année 2026 sera marquée par le renouvellement des contrats de régie intéressée à compter du 1^{er} janvier, pour une durée de 9 ans pour l'eau potable et l'assainissement collectif.

Les nouveaux contrats à intervenir, intègrent certaines modifications en termes de gestion financière,

concernant par exemple le remboursement des charges (avec une part plus importante de remboursements sous forme de charges forfaitaires et moindre de charges remboursables sur justificatifs), l'intéressement ou encore la prise en charge par la collectivité des impayés des factures d'eau par le biais de fichiers rôles ORMC.

Ils prévoient pour l'eau potable, un montant de charges prévisionnelles remboursées de 81,4 M€ sur la durée du contrat, soit 9,1 M€ en moyenne par an (fonctionnement et investissement cumulés) et pour l'assainissement collectif, un montant de charges prévisionnelles remboursées de 67,6 M€ sur la durée du contrat, soit 7,5 M€ en moyenne par an.

Par ailleurs, il convient également de noter que l'année 2026 sera également marquée par la clôture du contrat actuel au 31 décembre 2025.

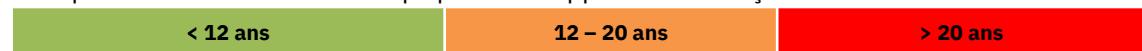
• Situation financière

Au même titre que le budget principal, il est rappelé qu'il a été choisi, pour permettre d'apprécier la situation financière du budget annexe de l'eau et de l'assainissement collectif, le suivi d'indicateurs :

Le taux d'épargne brute qui peut être apprécié de la manière suivante :



La capacité de désendettement qui peut être apprécié de la façon suivante :



Il est rappelé qu'afin de préserver la situation financière particulièrement fragile de ces budgets, tout en maintenant un niveau d'investissement permettant de répondre à nos obligations d'une part (notamment des travaux à réaliser dans le cadre des schémas directeurs) mais aussi aux besoins de renouvellement sur le territoire d'autre part, l'évolution des tarifs en eau potable et assainissement collectif est maintenue.

A ce stade, s'agissant du budget annexe eau potable, le taux d'épargne brute est évalué à 18% et la capacité de désendettement est estimée à 5,2 ans au 1er janvier. La situation est satisfaisante.

Enfin, l'épargne nette est évaluée à 2,2 M€ et est en augmentation en comparaison aux années antérieures (1,8 M€ au BP 2025).

De la même manière pour le budget annexe assainissement collectif, le taux d'épargne brute prévisionnel est évalué à ce stade à 23% et la capacité de désendettement pourrait diminuer au 1^{er} janvier à 6,4 années contre 14,8 années en 2025, compte tenu principalement de l'augmentation prévisionnelle de l'épargne, nécessaire à la réalisation des travaux du schéma directeur d'assainissement.

L'épargne nette prévisionnelle est évaluée à ce jour à près de 1,7 M€.

• Charges et recettes prévisionnelles

Pour le budget eau potable, les charges réelles de fonctionnement sont estimées à plus de 13,3 M€ dont 7,9 M€ relatifs au contrat de régie intéressée. Elles évoluent à la hausse de 2,4% en comparaison au budget total voté 2025.

Pour rappel, les dépenses de fonctionnement correspondent au remboursement par la collectivité des charges supportées par le régisseur dans le cadre de la gestion du service public, dont les charges de personnel, ainsi qu'à sa rémunération prévisionnelle (intéressement).

Les dépenses de fonctionnement sont équilibrées, en grande partie, par le produit de la vente d'eau

perçue par le régisseur auprès des abonnés, et reversé à la collectivité.

La dotation prévisionnelle prévoit également une dotation significative pour les nouvelles redevances des agences de l'eau, entrée en vigueur le 01 janvier 2025. Des incertitudes subsistent quant à la redevance pour la performance des réseaux, l'année 2026 étant la 1^{ère} année d'application.

Par ailleurs, le volume d'investissement hors dette envisagé reste élevé pour plus de 9,1 M€ soit une évolution en hausse de 36,64% et comprend notamment plus de 1 M€ pour le rachat des compteurs de la régie actuelle, mais aussi pour l'acquisition d'un groupe électrogène pour la sécurisation des stations d'épurations. 1,5 M€ seraient consacrés aux travaux des ouvrages de prélèvement en eau brute dont une part significative pour la réhabilitation de la vanne de vidange du lac de la Sorme, 558 K€ pour la protection des ressources, mais encore 217 K€ pour notamment la rénovation du réservoir d'eau brute du Thiellay. Par ailleurs, afin de maintenir le bon indice linéaire de perte du réseau d'eau potable, 2,5 M€ sont prévus pour la rénovation du réseau et des branchements notamment au Creusot rue Albert 1^{er}, Lieu-dit La Pièce à Saint Eusèbe, la zone Bruyère – Trahan à Génelard, mais aussi la rue de la République à Blanzy.

Le financement de ces investissements sera assuré majoritairement par le recours à l'emprunt, la dotation aux amortissements, l'autofinancement et la perception de subventions notamment de la part de l'Agence de l'eau pour le captage du lac de la Sorme.

Pour le budget assainissement, les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à environ 7,8 M€ pour 2026, dont 5,7 M€ consacrées aux charges de la régie intéressée.

De la même façon que pour l'eau potable, les estimations prennent en compte l'inflation des prix. Les plus gros postes de remboursement de charges au régisseur concernent les dépenses de sous-traitance (environ 1,98 M€) et les charges de personnel (1,45 M€).

Le remboursement des charges de personnel au titre de la régie directe au budget de l'eau potable reste stable.

Ces dépenses sont financées principalement par le produit issu de la redevance assainissement, des branchements neufs et des diagnostics vente, perçus par le régisseur et reversés à la CUCM.

En investissement, le volume envisagé est de l'ordre de 6,7 M€ avec principalement la poursuite de la mise en œuvre des schémas directeurs. Les travaux porteraient principalement sur le géoréférencement des réseaux et les contrôles, la rénovation et l'extension des réseaux notamment pour le renouvellement des collecteurs des rues Maréchal Joffre au Creusot et de la République à Blanzy mais aussi la mise en séparatif du Bourg d'Ecuisses.

1,74 M€ seront consacrés aux investissements dans le cadre du contrat de régie intéressée, principalement dans le cadre du fonds de travaux.

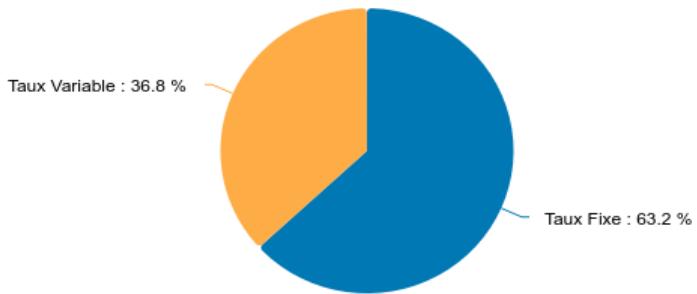
Le financement de ces investissements est principalement assuré par la dotation aux amortissements, des subventions du département et de l'agence de l'eau et majoritairement par un emprunt d'équilibre évalué à ce jour à plus de 4,5 M€. Le virement de la section de fonctionnement à ce jour est évalué à près de 1,6 M€.

- **La dette des budgets annexes eau et assainissement**

Le stock de dette au 30 septembre 2025 des budgets eau potable et assainissement collectif s'élève à 29,9 M € réparti entre 15,1 M€ pour le premier et 14,8 M€ pour le second.

Les principales caractéristiques début octobre sont les suivantes :

Budget assainissement



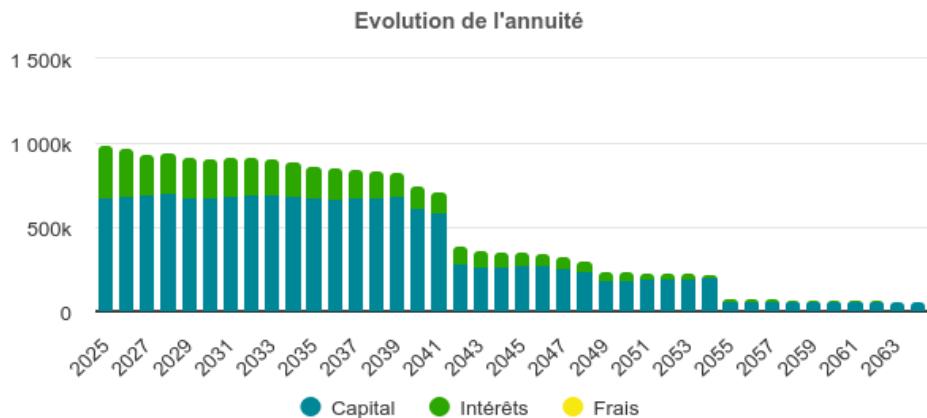
	Fixes	Variables	Total
Encours	9 369 715,90	5 460 729,10	14 830 445
%	63,18%	36,82%	100%
Durée de vie	8 ans, 8 mois	2 ans, 3 mois	12 ans
Duration	8 ans	14 ans	10 ans, 3 mois
Nombre	14	4	18
Taux moyen	1,57%	2,99%	2,09%

Il est précisé que les durées de vie moyenne et résiduelle ont évolué à la hausse, du fait de l'allongement de la durée des emprunts souscrits dans le cadre du financement des schémas directeurs (30 ans pour les emprunts souscrits en 2024), en cohérence avec les durées longues d'amortissement des installations (40 à 60 ans) et la capacité de financement de ces budgets.

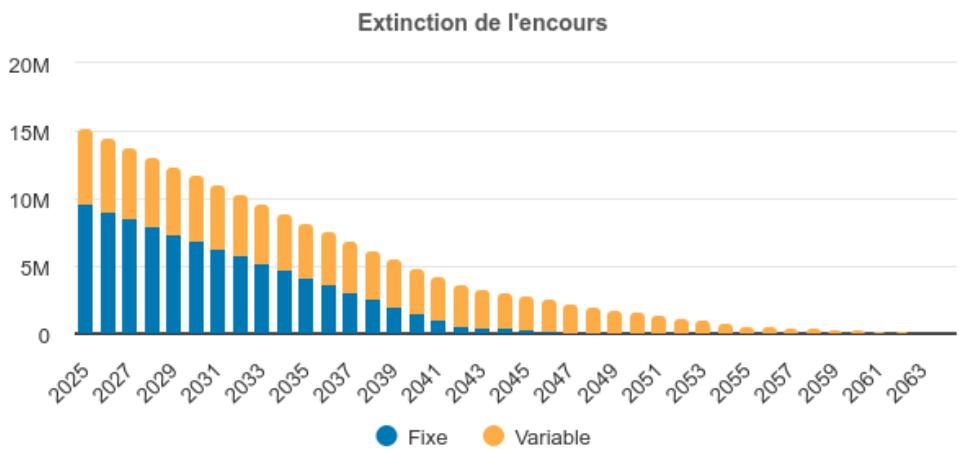
La part de la dette variable a également progressé, étant donné que ces emprunts sont contractés majoritairement à taux variables via une indexation sur le Livret A généralement.

Pour le budget assainissement, le taux moyen s'élève à 2,09% et 63% de la dette est à taux fixe et 37% à taux variable.

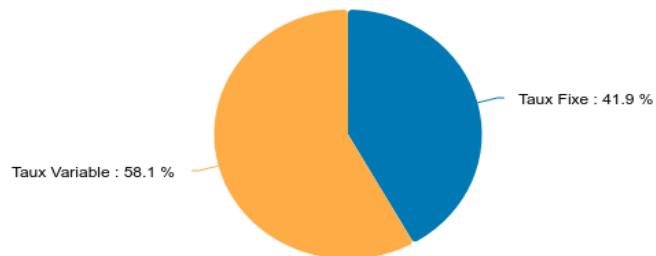
L'évolution projetée de l'annuité est la suivante :



Pour ce qui est de l'encours, voici le profil d'extinction à dette constante :



Budget eau potable

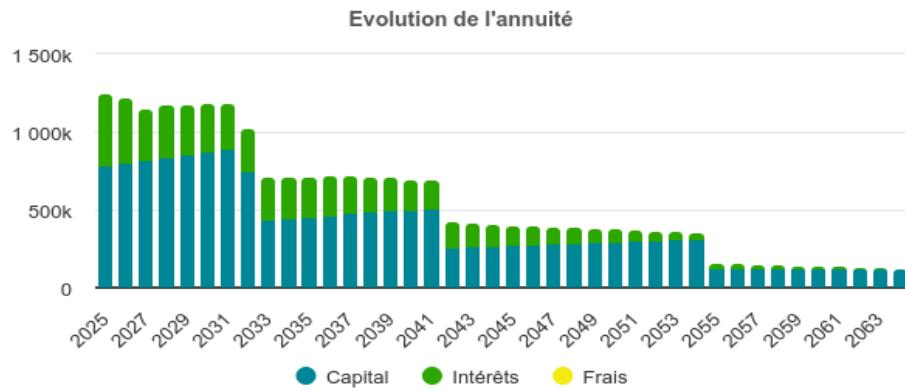


	Fixes	Variables	Total
Encours	6 357 408,23	8 833 266,91	15 190 675,14
%	41,85%	58,15%	100%
Durée de vie	6 ans, 1 mois	18 ans, 1 mois	13 ans, 1 mois
Duration	5 ans, 4 mois	14 ans, 2 mois	10 ans, 5 mois
Nombre	7	3	10
Taux moyen	2,88%	2,86%	2,87%

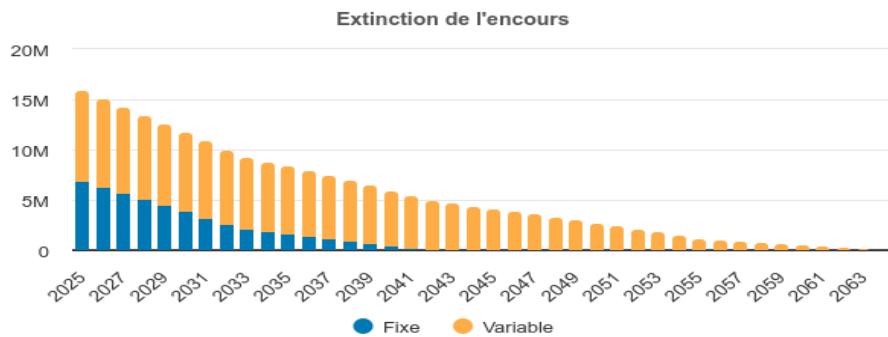
Nous pouvons constater le même phénomène de hausse des durées de vie moyenne et résiduelle que pour le budget Assainissement, pour les raisons expliquées précédemment.

A dette constante, le taux moyen du budget eau est de 2,99% et 58,1% est à taux variable (indexation sur livret A).

L'évolution attendue de l'annuité pour le budget Eau se présente ainsi :



Le profil d'extinction de la dette, à dette constante, pour ce même budget est le suivant :



En ce qui concerne la répartition par prêteur, les budgets eau et assainissement cumulés sont majoritairement financés par la banque des territoires à 52% et par la SFIL pour 26,9%. Suivent l'AFL, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Crédit Foncier.

La Banque des territoires étant une des seules banques à proposer des financements à très long terme, elle devrait continuer à prendre une part importante de notre dette.

Le montant des annuités (capital + intérêts) sur les budgets eau et assainissement a augmenté de manière significative en raison du recours à l'emprunt, de manière plus importante sur les trois derniers exercices, pour financer l'augmentation du volume des investissements réalisés.

Enfin concernant, **le budget annexe assainissement non collectif**, il intègre en 2026, de manière semblable au budget 2025, l'ensemble des dépenses et recettes liées à la gestion de la régie directe.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à plus de 248 K€.

Elles intègrent principalement le remboursement des dépenses de personnel communautaire au budget Eau, ainsi que des frais de maintenance, de petit matériel et des frais de communication pour ce mode de gestion, mais aussi des frais pour la mise en place d'un service d'entretien des installations d'assainissement non collectif, équilibré en dépenses et en recettes.

Ces dépenses seront principalement financées par les redevances liées aux abonnements, par les recettes issues des contrôles périodiques et des contrôles des installations neuves, ainsi que des diagnostics en cas de vente.

Toutefois, il conviendra, d'anticiper la reprise des résultats n-1, afin d'assurer son équilibre.

Par ailleurs, pour la section d'investissement, il est envisagé l'achat d'une mini-caméra pour l'inspection des installations d'assainissement non collectif pour 5K€ dans le cadre du conseil apportés aux usagers.

6-2 Budgets ZA et lotissements

Il est rappelé que ces budgets sont gérés en comptabilité de stock et que, par conséquent, les coûts liés aux aménagements de terrains sont intégrés en section de fonctionnement.

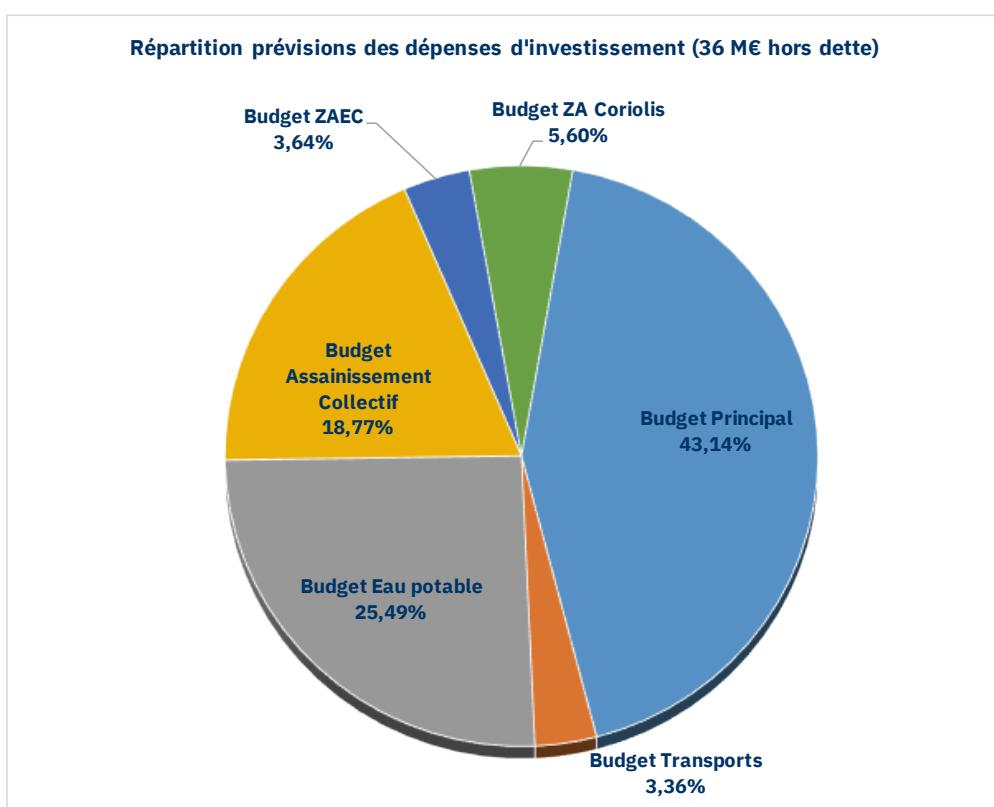
Pour le budget annexe ZA Coriolis, il est prévu la réalisation de travaux supports à l'arrivée de nouvelles implantations, avec des aménagements de voiries, notamment dédiées aux projets d'implantation de la SEMCIB, et des travaux de viabilisation et de renaturation des terrains, ainsi que diverses études liées à ces aménagements pour un total d'environ 2 M€.

Pour le budget annexe Zones d'activités économiques et commerciales, il est prévu en 2026, des études et des travaux d'aménagement de terrain pour 316 K€, concernant principalement la ZI du Prelong à Montceau et la ZA des Essertots à Sanvignes.

Les dépenses d'investissement sont actuellement financées en partie par un emprunt d'équilibre.

Enfin s'agissant du budget annexe Lotissements, il n'est pas prévu la réalisation d'études ou de travaux d'aménagement à ce jour.

Enfin, le montant total des prévisions d'investissement, tous budgets confondus est de 36 M€.



Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026, sur la base du rapport présenté dans la délibération.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 21 novembre 2025
et publié, affiché ou notifié le 21 novembre 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
David MARTI

LE PRESIDENT,
David MARTI



Le secrétaire de séance,
Michel CHARDEAU





Orientation budgétaire

Préparation budgétaire

Année 2026



Projet de Loi de Finances pour 2026

Un contexte marqué à la fois par la poursuite de l'instabilité politique et un cadre budgétaire particulièrement contraint dans une trajectoire de redressement des finances publiques.

S'agissant du contexte macroéconomique, le PLF 2026 prévoit les indicateurs suivants :

Indicateurs	2025 (prévisions 25 / actualisée)	2026 (prévisions PLF)
Croissance PIB	+0,9% (actualisée +0,6%)	1%
Inflation (IPC)	2,2%	1,3%
Chômage	7,5%	7,4%
Déficit public	-5,3% du PIB	-4,7% du PIB (objectif)
Dette publique	111,9% du PIB	112,4%
Evolution des dépenses publiques	+1%	+0,2

Le projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026

Les grands axes du budget de l'état intègrent des mesures particulièrement difficiles dans le cadre du redressement des finances publiques. A ce stade les principales mesures qui impactent les collectivités sont :

- **Le renforcement du DILICO** (dispositif de lissage conjoncturel) dont le montant est doublé, le portant de 1 milliard à 2 milliards d'€, remboursables sur 5 ans au lieu de 3 ans (uniquement en cas de baisse des dépenses de la part de la collectivité), et dont les caractéristiques évoluent afin d'intégrer un plus grand nombre de collectivités (majoritairement le bloc communal).
- **L'écrêtement partiel de la dynamique de la part de TVA** transférée aux collectivités, après un gel en 2024.
- **L'écrêtement des allocations compensatrices perçues au titre des pertes de bases de TF et CET** (abattement forfaitaire de 50% sur les valeurs locatives cadastrales des locaux industriels). Il s'agirait de la fin de la compensation à l'euro. Il est évoqué une amputation de près de 25% de la ligne budgétaire concernée.
- **Le maintien du montant actuel de la DGF**, ce qui se traduit mécaniquement par un écrêtement de celle-ci, ainsi que **la poursuite de la baisse de la DCRTDP** (variable d'ajustement).
- **L'unification du régime de FCTVA en n+1 et la suppression des dépenses éligibles en fonctionnement.**

S'y ajoute le maintien de la hausse des taux de cotisation à la CNRACL, l'amputation probable d'enveloppe (DSIL notamment) ainsi que l'objectif de maintenir le niveau des dépenses publiques fonctionnement et investissement.

Eléments de contexte de la préparation budgétaire

Situation financière de la CUCM

Pour mémoire, pour apprécier la situation financière de la collectivité au cours du mandat, il a été choisi, de veiller à maintenir à un niveau satisfaisant trois indicateurs courants, à savoir :

- **Le taux d'épargne brute** (part des recettes « épargnées » chaque année)



- **L'épargne nette** (autofinancement des dépenses d'investissement. Le seuil d'alerte peut être fixé à 4 M€).
- **La capacité de désendettement** (solvabilité de la collectivité)



La CUCM a abordé de manière globalement favorable l'exercice 2025 mais les nouvelles mesures ne seront pas sans impacts comme l'illustre le tableau de synthèse des principaux ratios financiers, ci-dessous :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prévisionnel 2025 (Au 01/10/25)	Evaluation 2026 (Mesures 2026) *
Epargne brute (M€)	15,3	16,6	17,5	15,3	17,3	14	9,5
Taux d'épargne brute (%)	20,9%	21,9%	21,8%	19,1%	21,1%	17,5%	12,1%
Epargne nette (M€)	9,5	11	11,6	8,4	10,7	7,3	2,6
Capacité de désendettement (Années)	4,7	4,5	4,4	4,6	4,4	5,2	7,8

(*) Sur la base d'une hypothèse retenant une partie des mesures envisagées dans la première version du projet 2026, notamment le plafonnement de la dynamique de la TVA, le maintien du niveau actuel de la DGF, la baisse de la DCRTP et des allocations compensatrices, l'impact dans ce cas serait de 1,4 M€ pour le budget de la CUCM (hors CNRACL comptabilisée).

Principales orientations

Le gouvernement compte sur les collectivités pour participer au redressement des finances publiques mais c'est dès la définition des éléments de cadrage, dans le cadre de la préparation du budget de la collectivité, qu'il a été demandé aux services et Vice-présidents en charge, de veiller à maintenir des efforts afin contenir les charges de fonctionnement de la collectivité, mais aussi de poursuivre les actions permettant de moderniser les pratiques de l'action publique. Il s'agit d'un exercice difficile car il n'est pas toujours possible d'agir sur l'ensemble des évolutions.

Concrètement, il est proposé en fonctionnement :

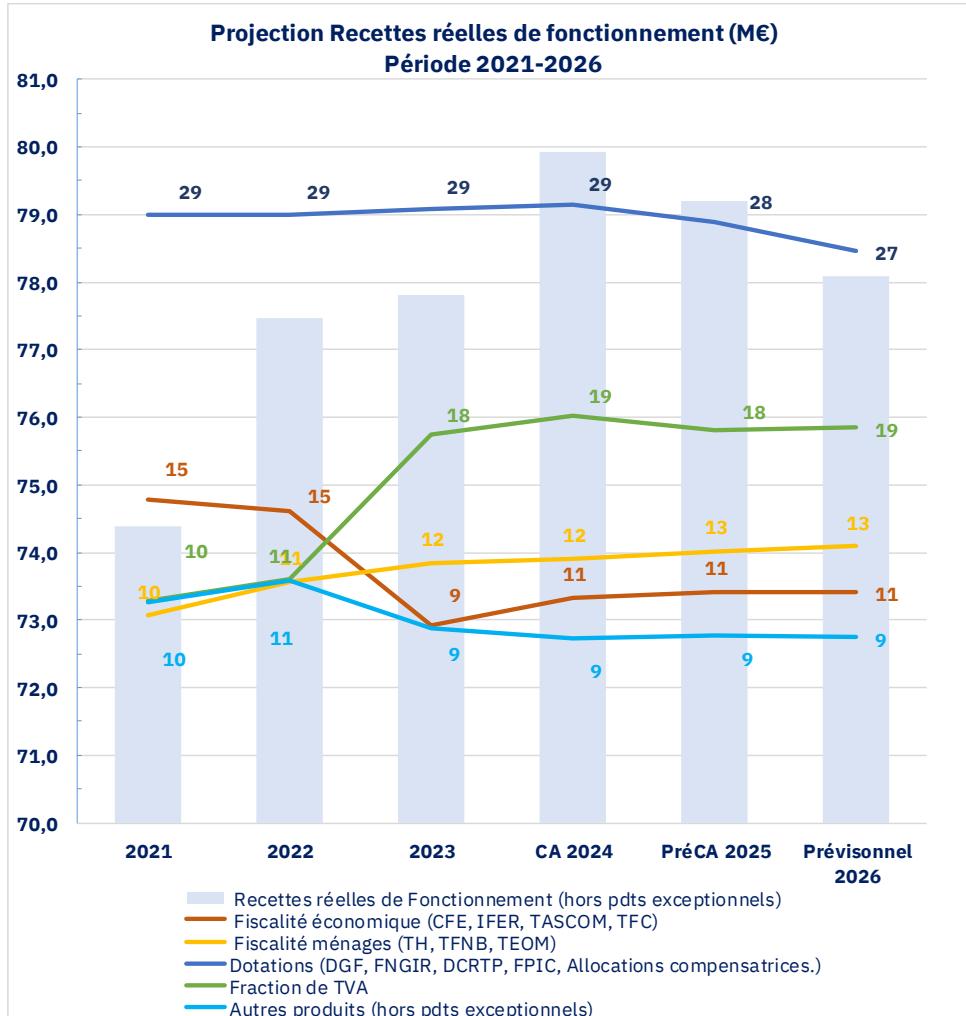
- D'établir dans la mesure du possible, des dotations budgétaires équivalentes à celles votées au budget primitif 2025, retraitées des enveloppes allouées aux événements exceptionnels sur cet exercice.

En investissement :

- De se tenir à la continuité ou à l'achèvement des opérations en cours

Et enfin de procéder à l'évaluation des recettes de manière réaliste et prudente.

Les ressources



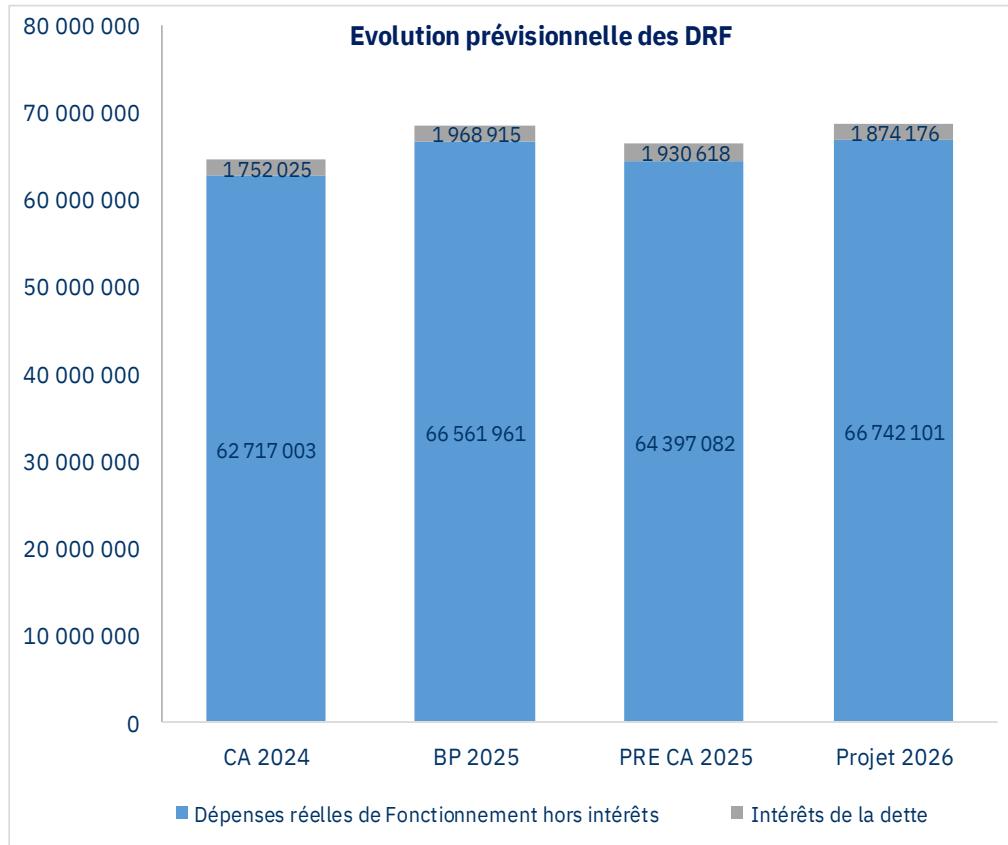
Les ressources prévisionnelles pour l'exercice 2026 ont été évaluées à 78,1 M€ en prenant en compte une partie des mesures envisagées pour les collectivités par l'Etat.

Les mesures réelles du PLF 2026 seront introduites au moment du vote budget supplémentaires.

Sur cette première base, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement par rapport au BP 2025 est en baisse de 1,3% et de 1,7% par rapport au budget total voté (reprise des résultats et produits exceptionnels retraités).

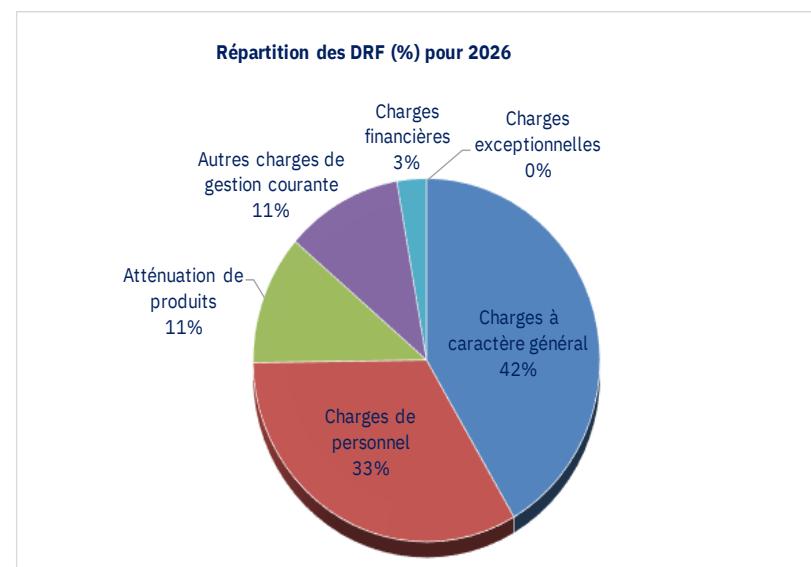
Les perspectives d'évolution en fonctionnement

Les charges



Les charges de fonctionnement, telles qu'elles sont actuellement consolidées, s'élèvent à plus de 68,6 M€, soit une très légère diminution de 0,1% en comparaison avec le BP 2025.

Les charges à caractère général évoluerait de -0,6%, les charges de personnel de +1,2%, les charges financières de -4,8% et les subventions et participation de +0,7%.





CRD prévisionnel au 31/12/25 : 104,7 M€

Principal : 74,8 M€

Eau : 15,1 M€

Assainissement : 14,8 M€

Au 15/10/2025



Durée de vie moyenne résiduelle :

Principal : 16 ans

Eau : 24,8 ans

Assainissement : 22,8 ans



Principaux prêteurs tous budgets confondus :

SFIL : 32,3%

Agence France Locale : 24,5%

Banque des Territoires : 19,8%

Caisse d'Epargne : 9,3%



Répartition actuelle taux fixes / taux variables :

Principal : 86,4% / 13,6%

Eau : 41,9% / 58,1%

Assainissement : 63,2% / 36,8%



Nombre actuel de lignes :

Principal : 44

Eau : 9

Assainissement : 16



Taux moyen actuel :

Principal : 2,48%

Eau : 2,87%

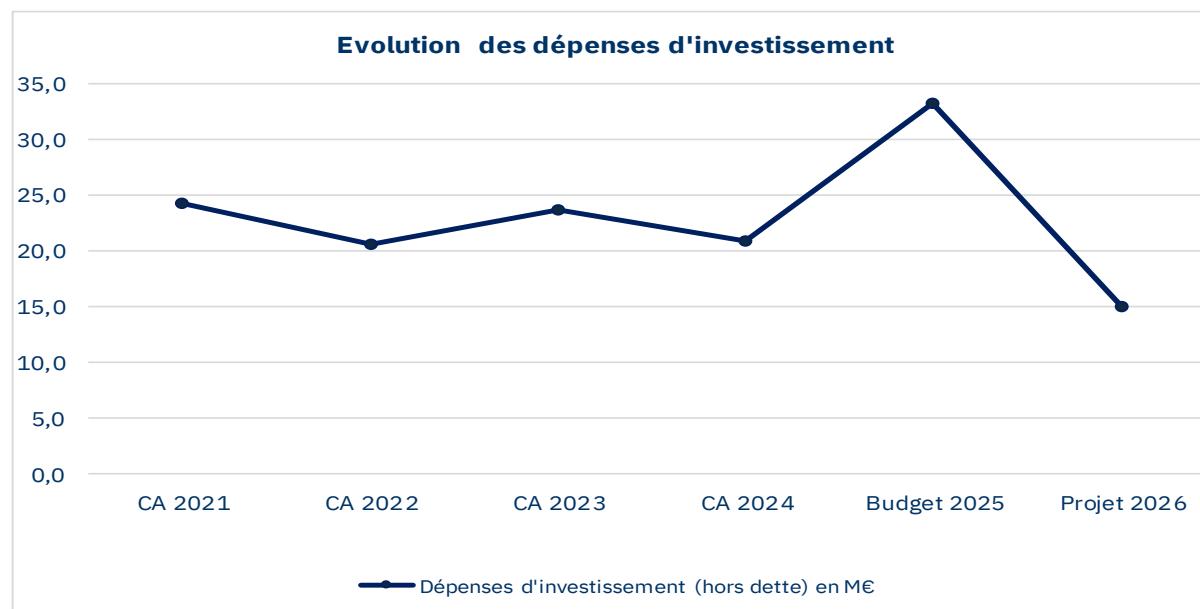
Assainissement : 2,09%

L'investissement

Pour mémoire, les grandes priorités qui ont été définies dans le cadre du plan de mandat 2021-2026 sont :

- La transition écologique au cœur de la vie quotidienne ;
- La cohésion sociale et territoriale : identité de la communauté urbaine ;
- Le développement économique et l'enseignement supérieur ;
- Le développement numérique et la création d'une Smart communauté.

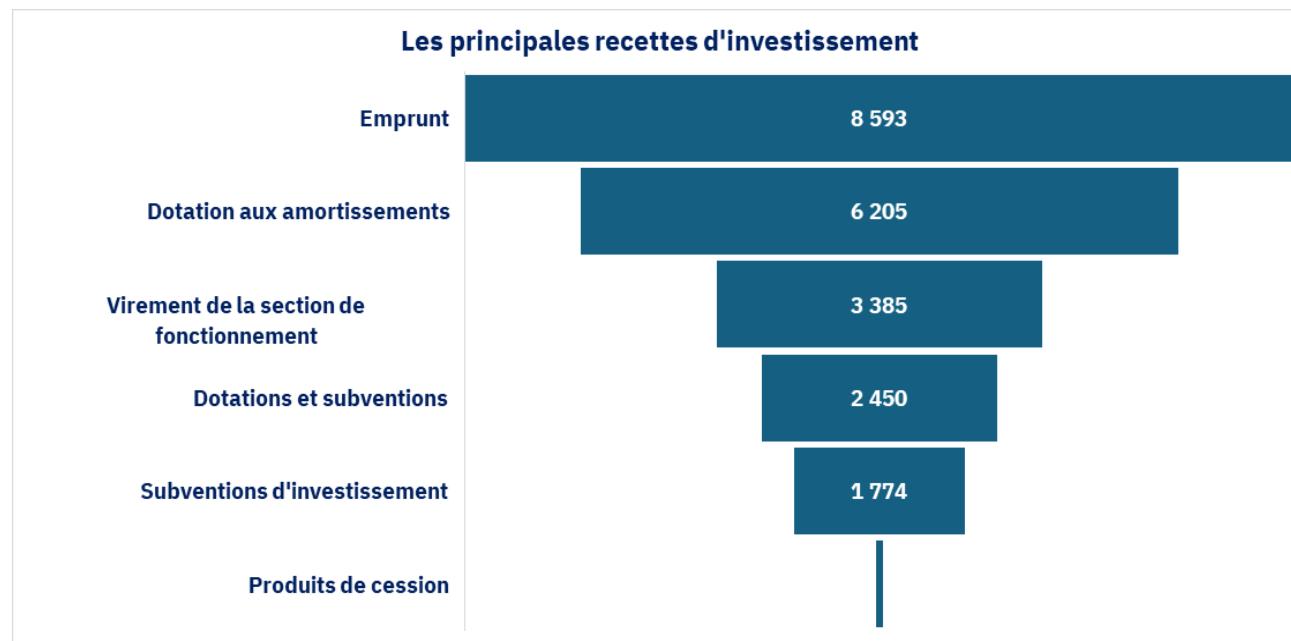
Le volume consacré en matière d'investissements du budget général est évalué à ce jour à près de 138 M€, comme l'illustre le graphique ci-dessous :



L'année 2026 intègre une prévision d'investissement de plus de 15,1 M€ pour le budget principal.

L'investissement

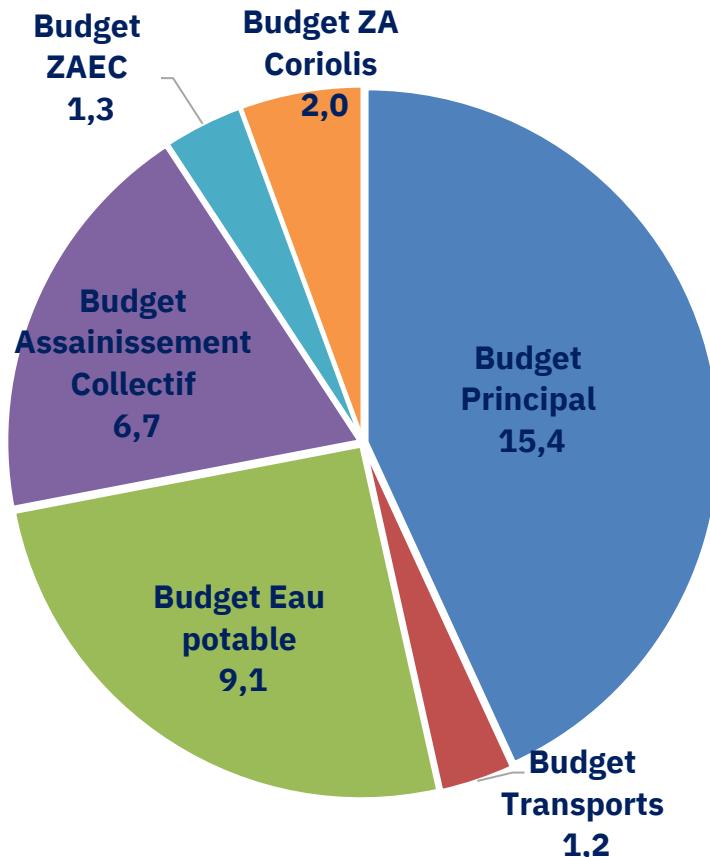
A ce stade, la structure des principales recettes d'investissement peut être représentée ainsi :



L'investissement consolidé avec les budgets annexes

A ce stade, il est prévu 36 M€ de dépenses d'investissement tous budgets confondus.

Répartition des dépenses d'investissement (hors dette) - En M€



Nota : BA en HT / DF pour les BA ZA

Les budgets annexes

Il est précisé que les budgets annexes et assainissement collectif :

- Seront marqués en 2026 par la mise en application des nouveaux contrats de régies intéressées ;
- Que leurs financements nécessitent la poursuite de l'évolution de la tarification :
 - +5,6% + inflation pour le budget annexe assainissement collectif ;
 - + inflation pour le budget eau potable.

Nota : BA en HT / DF pour les BA ZA

